

Citizens
known place



Citoyens prenons place !

Espace et démocratie participative

Lauranne Mauillon

Mémoire de recherche en design d'espace

DSAA espace, éco-conception et design responsable

Pôle supérieur de design Aquitaine, Limousin,

Poitou-Charente

Cité scolaire Raymond Loewy, à La Souterraine

2015-2016

Travail réalisé sous la direction d' Ann Pham Ngoc Cuong
et de Laurence Pache.

AVANT PROPOS

Mes valises à peine déposées sur le sol sostranien, je participais, le 24 septembre 2014, au *Plan Paysage Ouest Creuse*. Une équipe de paysagistes avait pour mission d'établir le cadre adéquat dans lequel le paysage de l'ouest de la Creuse devait évoluer, afin de construire une identité paysagère durable et cohérente. Pour cela, habitants, élus et professionnels étaient conviés autour de différents ateliers ludiques, pour discuter et échanger sur ce qu'est le paysage Ouest Creuse et quel serait son avenir. À ce moment-là, je me suis demandée, ce que moi, habitante creusoise depuis exactement vingt jours, je pouvais apporter à un tel projet, et plus largement, pourquoi vouloir impliquer les habitants dans un projet d'aménagement territorial ? Mais aussi et surtout, pourquoi sur les milliers de Creusois, seulement une trentaine était présente ?

Un mois plus tard, le 26 octobre 2014, j'apprenais avec tristesse le décès de Rémy Fraisse, manifestant contre la construction du barrage de Sivens, dans le Tarn. Ce tragique accident retentit en moi comme une sonnette d'alarme. Comment se fait-il que lors d'une construction commune et participative de projet, la plupart des citoyens s'abstiennent, alors que d'autres se battent au prix de leur vie, pour l'intérêt général ?

Il me semble que le travail du designer implique la capacité à se saisir des problématiques issues d'autres domaines pour inspirer les projets. C'est pourquoi, je choisis de mettre ce travail de recherche et ma pratique du design d'espace au service de la démocratie participative et de tenter de contribuer à un développement durable de notre société, actuellement en crise.

5	Avant propos
9	Introduction
13	I. La citoyenneté dans l'espace
	A. Citoyens et institutions désenchantées
15	1. Limites des espaces et structures institutionnels
20	2. Conséquence d'une démocratie représentative défailante
21	3. Tentatives de participations citoyennes
	B. Démocratie ré-impulsée dans l'espace public
23	1. L'indignation citoyenne dans les rues
29	2. Expériences participatives fragiles
32	C. Nouvelle citoyenneté redéfinie à travers les réseaux
37	II. L'espace pour la démocratie
	A. Espace, Homme et pouvoir
39	1. Une relation fondamentale entre l'homme et l'espace
41	2. L'espace architectural pouvoir d'influence et de manipulation
45	3. Architecture du pouvoir
	B. Citoyen, espace public et réseaux
47	1. L'espace public pour une pratique démocratique
48	2. Le «cyber espace» public
50	C. Démocratie participative, pratiques locales et globales

57	III. Vers un nouvel espace citoyen
	A. Démocratie locale, territoire de recherche du design d'espace
58	1. Les conseils de quartier, une expérience à repenser
61	2. Un rôle pour le designer
	B. Etape 1 - la constitution d'un conseil de quartier
64	1. Devenir conseiller de quartier
67	2. Des conseillers, des citoyens
	C. Etape 2 - les pratiques d'un conseil de quartier
69	1. Un nouvel espace de débat
73	2. Un espace représentatif et mobilisateur
79	Conclusion
82	Inspirations annexes
85	Bibliographie
91	Merci
93	Colophon

INTRODUCTION

« Faisons de la démocratie participative », entendons nous, depuis quelques années, de la bouche des élus et autres associations engagées. Il s'agirait d'un nouvel exercice de la démocratie, impulsé par les citoyens qui ne se sentent plus décideurs et acteurs sur leur territoire, au sujet des politiques publiques et de la gestion du bien commun. Lassés et déçus des organisations et structures environnementales, sociales, économiques, politiques dans lesquelles ils vivent, les citoyens s'indignent. Ils veulent faire entendre leur voix et agir, c'est « l'empowerment »¹. Il s'agit de la prise de plus de pouvoir par un groupe d'individus dans le but d'agir collectivement et en autonomie sur les conditions sociales, politiques, culturelles, etc. À l'échelle mondiale, les budgets participatifs expérimentés au Brésil, à Porto Alegre depuis 1988 ont eu d'importantes répercussions. Ces expériences annoncent le début d'une pratique de la parole citoyenne directe.

En France, on parle plus couramment de « participation » depuis les années 2000 avec notamment la loi de « démocratie de proximité » établie en 2002. De nombreuses initiatives se mettent alors en place, ateliers participatifs, débats, réunions locales, dans le but de « faire participer », tout cela réuni dans le vaste terme de « démocratie participative ». Le principe de « participation » s'inscrit dans la volonté d'un développement pour la société et d'un environnement plus durable et responsable.

En 1992, avec le Sommet de Rio, les politiques ont pris conscience de l'importance de l'engagement des citoyens en incitant à la participation et en donnant plus d'accès à l'information. Cependant derrière cette expression pleine de bonnes intentions, devenue une

¹ Terme anglo-saxon qui n'a pas de traduction mais généralement employé comme « obtention de pouvoir », « appropriation de pouvoir ».

véritable tendance, qu'entendons-nous par « inciter à la participation » ? Consulter ? Décider ? Voter ? Co-construire ? Cela reste encore bien vague, et soulève alors quelques doutes quant à la mise en pratique, voire à la définition de cette « nouvelle démocratie ». Et pour cause, la démocratie est, par définition, participative. Joli pléonasmе qui révèle alors un problème nécessaire à éclaircir.

Démocratie, du grec « demos » peuple et « kratos » pouvoir, se traduit littéralement par « le pouvoir du peuple ». Dans l'Antiquité Grecque, avec l'Agora, modèle de démocratie directe, le citoyen est celui qui jouit des droits et devoirs de la « polis » la cité. Il participe à la vie de la cité en votant régulièrement pour les décisions politiques et judiciaires. Aujourd'hui, en France, nous vivons dans une République démocratique; les citoyens élisent par un vote, au suffrage universel, dans l'isoloir, des représentants pour une durée déterminée. Le terme de « démocratie participative » est écrit et utilisé pour réactiver la participation et donc la citoyenneté. Le vote étant une participation à la vie démocratique, pourquoi réinterroger un processus normalement acquis ? La démocratie représentative aurait-elle atteint ses limites ? Y aurait-il une perte de citoyenneté ? Les institutions, les structures spatiales ne seraient-elles pas ou plus adaptées au regard de notre société ? Une société qui, d'ailleurs, connaît de profondes mutations sociales et spatiales comme l'explosion démographique, la mondialisation, le développement des réseaux. Ces changements remettraient-ils alors en cause la pratique originelle de la démocratie ? Il faut croire que oui, parce que cette « nouvelle démocratie », participative, est essentiellement définie en opposition à notre démocratie représentative actuelle, et créée pour enrichir ou remplacer certaines modalités défaillantes. Cependant les contours de cette formule restent encore flous et les pratiques encore trop expérimentales et fragiles.

Alors en tant que designer d'espace, je m'interroge : les structures spatiales sont-elles adaptées à cette « nouvelle pratique » ? Mais finalement, existe-t-il une organisation spatiale plus favorable l'exercice de la démocratie participative ?

L'espace, dans ses qualités d'aménagement, d'usage, d'expérience, de représentation, peut-il favoriser la pratique de la démocratie participative ?

Pour tenter de répondre à cette question, il s'agit dans un premier temps de montrer l'évolution de la citoyenneté et de comprendre comment elle se redéfinit dans l'espace, afin de pointer les enjeux. Dans un second temps, il est question de démontrer que la démocratie révèle de véritables problématiques liées à l'espace incarné ou virtuel, dans l'usage et le vécu. Pour finir nous tenterons d'expliquer comment le design d'espace peut réunir des conditions favorables à la pratique de la démocratie locale et comment il peut le permettre.

1. la citoyenneté dans l'espace.

Comment la citoyenneté se
définit ou se redéfinit dans
l'espace ?

Citoyens et institutions désenchantées

1. Limites des structures institutionnelles

En France, la vie politique s'échelonne en différentes échelles de pouvoir. Un mille-feuille territorial qui s'incarne, physiquement, à travers des lieux architecturaux spécifiques ; le Parlement Européen² à l'échelle européenne, le Palais de l'Elysée, le Palais Bourbon³, et le Palais du Luxembourg⁴, à l'échelle nationale, le Conseil de Région à l'échelle de la région, le Conseil Départemental à l'échelle du département et pour finir, à l'échelle de la commune, la mairie⁵ en zone rurale ou l'hôtel de ville en milieu urbain. N'y a-t-il donc pas de politique sans une organisation spatiale qui lui donne lieu ? Ces deux derniers sont les endroits les plus importants pour les citoyens, puisqu'ils se situent à proximité de leur habitat. Ils sont des lieux structurants pour la communauté, des points de repère géographiques et administratifs, mais aussi lieux de votes. Effectivement, à chaque élection, qu'elle soit municipale, nationale, ou encore régionale, les citoyens se rendent à la mairie, à l'école⁵, ou à l'hôtel de ville pour élire des représentants. Le vote est un moment très important dans la vie démocratique, c'est actuellement le seul véritable moment de participation. Or, on observe un taux exceptionnel d'abstention au vote, révélateur d'un véritable désintérêt des

² Sièges de la présidence et résidence présidentielle depuis la 11^e République.

³ Sièges de l'Assemblée Nationale et la chambre basse du Parlement.

⁴ Sièges du Sénat et chambre haute du Parlement.

⁵ Mairie ou « maison commune », en 1882, les communes se dotent, d'une école publique laïque. Avec la mairie-école, la république démocratique s'implante dans les campagnes et permet l'éducation du citoyen. ww2.ac-poitiers.fr



Citoyens en situation de vote à main levée sur une place publique en Suisse, à la manière des citoyens athéniens antiques sur l'Agora.
© swissinfo.ch

individus face à la vie politique, au bien commun et qui peut être signe d'une crise du lien social. Cela est en soi, un problème très grave pour la démocratie. Le vote permet la réactivation du contrat social, pacte, où l'individu renonce à une liberté absolue et illimitée et se soumet aux règles instituées par la communauté. Il est une constitution de la volonté générale.

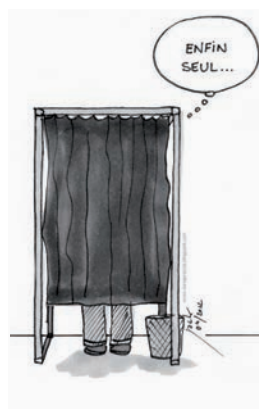
« chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible de tout » ⁷

⁷ J.J. Rousseau, *Du Contrat social*, livre I, chap 6, 1762.
XVIII^e siècle, sous la direction de Georges Décote et Hélène Sabbah, collection Itinéraires Littéraires, édition Hatier, Août 1989.

Par l'abstention, cette volonté générale est de plus en plus faussée, voire absente. Alors qu'est-ce qui provoque une telle rupture ? Une inadaptation des structures spatiales aggraverait-elle la situation ?

D'une part, il semblerait que la mairie ne joue plus le rôle fédérateur entre les citoyens et la vie politique. Elle ne permet pas de fournir le cadre dans lequel le politique, c'est-à-dire un collectif de citoyens, peut s'établir, comme le permettrait par exemple, l'Agora, place publique sur laquelle tous les citoyens se réunissaient pour débattre et voter de manière collective. La mairie est actuellement, un lieu uniquement administratif. Sauf pour voter, et encore lorsqu'ils participent, les individus ne s'y rendent que pour des raisons privées et individuelles. Et si ce n'est pas la mairie qui permet de garder et d'entretenir le peu de lien qui existe entre les citoyens et la vie politique collective, ce ne sont certainement pas les autres institutions, citées précédemment, qui vont l'assurer. Plus l'échelle de territoire est grande, moins les lieux sont fréquentés, accessibles, voire connus par les citoyens. Cette méconnaissance et distance des espaces institutionnels entretiennent donc la fracture politique constatée.

D'autre part, l'espace du vote, mais également la manière de voter peuvent, peut-être, être remis en cause. En France, depuis la loi du 29 juillet 1913, le vote s'effectue dans un lieu particulier, l'isoloir, une cabine individuelle fermée d'un rideau par laquelle chaque indi-



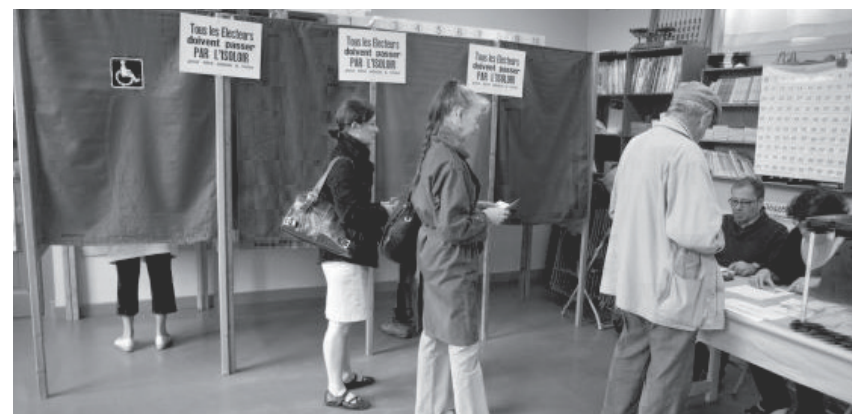
Isoloir. Illustration.
© Michel Abhervé pour
Alternatives Economiques

vidu doit obligatoirement passer pour établir son choix et glisser son bulletin dans l'enveloppe. Jean-Jacques Rousseau⁸, explique que l'isoloir permet d'être face à soi-même, sans aucune influence possible, créant une condition idéale pour faire un choix libre. Cette petite cabine assure finalement la sérénité. Cependant, il s'agit aussi d'un lieu de solitude, les citoyens sont séparés et isolés. Peut-on tout de même faire sens commun ? Y a-t-il encore un lien entre volonté individuelle et collective, entre individu et commun, entre citoyen et peuple ? Le seul instant où les citoyens sont « ensemble », c'est le temps de faire la queue pour entrer dans l'isoloir ou déposer son bulletin dans l'urne. Il s'agit donc d'un temps d'attente et non un temps d'échange collectif. Si l'on regarde les citoyens de l'Antiquité, eux votaient à main levée, et assistaient aux débats préalables, tous réunis, en un seul groupe, sur l'Agora.

Certes, nous pouvons reprocher à ce procédé d'être ingérable avec une masse d'individus importante, ou bien de mettre le citoyen dans une situation de vote moins libre, car à la vue de tous. Mais c'est là qu'est alors tout l'intérêt du vote Antique, l'individu ne reste pas dans l'anonymat d'un vote et voit directement le poids de sa participation. De plus, prendre conscience que nous partageons, avec nos concitoyens les mêmes idées, rendent plus forte, la conviction et la cohésion collectives. Et à cette époque, tous rêvaient d'être tiré au sort pour faire partie de l'Ecclésià, l'assemblée des citoyens. Par conséquent, si aujourd'hui, nous constatons si peu d'implication au vote, c'est sans doute aussi parce que le protocole de vote laisse penser que notre voix, isolée, ne sert à rien. Nous perdons alors toute cohésion collective. La manière de voter, l'isoloir sont, finalement, le symbole d'une conception individualiste de la citoyenneté, et qui visiblement, trouve ses limites. Pouvons-nous et devons-nous revenir à l'Agora des Grecs ? Ou devons-nous trouver un dispositif spatial plus adapté à notre société vaste et mondialisée ?

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans l'urne et à déléguer les pouvoirs à un élu puis à se taire pendant cinq ou sept ans. »

J.P. Gaudin, *Démocratie participative*, 2011



Citoyens en situation de vote dans un bureau de vote.
© ouest-france.fr

2. Conséquence d'une démocratie représentative défailante

⁹ Espaces délimités et contigus selon la définition de Michel Lussault, *L'Homme Spatial*, «La construction sociale de l'espace humain», édition du Seuil, 2007

Les territoires⁹ actuels sont plus étendus et bien différents de l'Antiquité. Avec l'arrivée des réseaux, nous n'appartenons pas à seulement, une commune ou une ville, mais à un département, une région, à la France, à l'Europe, et au monde. Les territoires laissent maintenant place aux réseaux, en atteste le récent redécoupage des régions par exemple, ou plus largement encore le développement des réseaux sociaux qui peuvent mettre en relation des individus habitant aux quatre coins de la planète. Il ne s'agit pas non plus des mêmes individus. N'oublions pas que la démocratie des Grecs ne prenait en compte, ni les femmes, ni les étrangers. Les citoyens étaient donc un groupe homogène d'hommes grecs. Dans notre démocratie moderne, en revanche, il faut faire face à une hétérogénéité du politique, à la mixité des genres¹⁰, à la mixité sociale, culturelle et religieuse. Mais la différence majeure avec le modèle Antique, c'est la définition de la liberté. Celle des Anciens, était, selon Benjamin Constant¹¹, la liberté de l'exercice de la souveraineté avec ses concitoyens. Aujourd'hui la liberté est l'expression de soi ; travailler, consommer, s'exprimer. Cela tend alors vers une quête de l'individualisme, entretenue par la démocratie représentative. Effectivement, en déléguant leur pouvoir démocratique, les citoyens « libèrent du temps » pour leurs loisirs privés. D'après Alexis de Tocqueville, l'État Moderne incarne un « despotisme doux »¹². Il serait un état paternaliste, qui veille à la sécurité et aux jouissances privées entraînant une atomisation des individus, qui n'ont de ce fait, plus le sens de la vie collective. Et cette vie collective, les lieux de pouvoir comme la mairie, l'hôtel de ville, ne la permettent pas, ou mal. Mais le désintérêt du citoyen pour la politique n'est, nous le voyons, pas uniquement causé par les inadéquations spatiales. Elles sont en fin de compte, l'incarnation des configurations démocratiques établies. Celles-ci ne fonctionnant plus comme

¹⁰ Depuis 1994 les femmes peuvent voter. En revanche les citoyens de nationalité étrangère et les enfants n'ont pas le droit de vote.

¹¹ Benjamin Constant. D. BOURG et K. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique*, « le citoyen, le savant, et le politique », édition du Seuil et La République des Idées, octobre 2011

¹² A. de Tocqueville. *De la démocratie en Amérique* «Bonheur et liberté Le despotisme doux», 1840.

elles le devraient, les organisations spatiales sont, par conséquent, défailantes.

De plus, le statut même du citoyen peut être mis en doute. Dans notre démocratie moderne, le citoyen est un électeur, c'est-à-dire qu'il n'est plus celui dont le vote permet la construction d'une perspective collective, mais celui qui élit des représentants qui décideront pour lui (sauf en cas de consultation par référendum où le vote aboutit à une décision). Si le citoyen devait voter pour prendre des décisions alors il aurait certainement un autre statut. Et c'est justement ce qu'essaie de permettre la démocratie participative. Or, si le citoyen prend un nouveau statut, il sera sollicité d'une manière différente. Cette nouvelle implication aura alors nécessairement besoin d'autres organisations spatiales pour se faire. Ainsi comment recréer du lien entre individus et collectivité, dans une configuration du pouvoir existant basé sur l'économie ? Avec quels outils et quels dispositifs spatiaux cela peut-il être permis ?

3. Tentatives de participation citoyenne

Un nouvel outil de participation est proposé, le débat public, une procédure formalisée dans le cadre de la CNDP (Commission Nationale des Débats Publics)¹³. Il est créé en 1995, après la démocratisation des enquêtes publiques¹⁴, dans le but prendre en compte le point de vue des citoyens dans le processus de décisions. Un débat public est maintenant obligatoire avant le lancement d'un grand projet d'aménagement territorial, où doivent être exposés les choix géographiques, techniques, financiers, etc. Néanmoins, dans ces consultations, les participants sont généralement d'un milieu social restreint. D'une part, parce qu'il est difficile pour un citoyen

¹³ Il s'agit d'une autorité administrative indépendante.

¹⁴ Jean-Pierre GAUDIN, *La démocratie participative*, édition Armand Colin, 2e édition 2013.

1. 51ème débat public sur le projet «Métro Grand Paris» le 19 janvier 2011 à Supelec.



2. Débat public, élections régionales en Normandie, novembre 2015.
© Tendence Ouest



lambda de déchiffrer les expertises parfois très pointues des dossiers de présentation nécessaire à étudier pour bien comprendre les enjeux du projet. Bien qu'ils soient en libre consultation, rien ne facilite la compréhension. D'autre part, l'assimilation des informations, la participation au débat demande du temps. Et il semble difficile de demander aux citoyens du temps, surtout pour des consultations si peu convaincantes. Le débat public relève d'un véritable savoir-faire en termes de médiation, de réunion, que l'espace par la disposition des assises par exemple, peut faciliter. Le débat public nécessite-t-il un dispositif spatial particulier ?

Actuellement, la majorité des débats se déroule dans les institutions mais ils peuvent avoir lieu sur une place publique, ou dans les lycées et collèges¹⁵. Il n'y a donc pas de nouvel espace dédié au débat public, ce qui n'est pas en soi un problème, si les différents lieux choisis sont appropriés. Les institutions comme l'hôtel de région, disposent de grandes, et parfois somptueuses salles de conférences. Ce ne sont pas des lieux où la majeure partie des citoyens se sent à l'aise ; nous n'osons pas parler fort, à peine nous installer. L'ampleur architecturale, la rigueur et la froideur du lieu, peuvent sans doute être un frein à la participation au débat. Nous pouvons également, émettre un doute sur l'acte symbolique de retourner « à l'école » pour prendre ses responsabilités de citoyen et débattre. En revanche, la place publique, faisant directement référence à l'Agora, paraîtrait la plus adaptée pour accueillir ces débats publics, encore faut-il que l'organisation spatiale le permette.

Effectivement, c'est quasi systématique, les assises sont disposées en forme d'hémicycle. Celles-ci forment un arc de cercle convergent vers un centre, où préside notamment le médiateur du débat. L'hémicycle n'est pas un dispositif négatif puisqu'il permet à tous d'entendre et de voir. Cependant ce que les citoyens voient c'est ce qu'il se passe devant. Il s'agit alors d'un échange frontal entre deux plans, qui n'incite pas à la discussion et l'échange mais qui théâtralise et donne une dimension spectaculaire à la parole. De plus, les réunions ou

¹⁵ www.debatpublic.fr

débats ont un protocole. Qui s'assoit où ? À côté de qui ? Qui voit-on le mieux ? Les personnalités importantes, élus et experts s'installent au premier rang, voire même en présidence de débat. Les quelques citoyens habitués prennent place devant pour être au plus près de l'échange, les autres se mettent derrière pour pouvoir partir avant la fin. Ces conditions ne permettent, ni le débat collectif, ni la convivialité du partage, ni la sensation d'appartenir à un groupe, et par conséquent, encourage le désintérêt. Faut-il alors repenser l'aménagement des institutions et rendre compte d'une nouvelle pratique ? Faut-il investir l'espace public de cette mission ? Et par quels moyens spatiaux cela peut-il être efficace, permettre un véritable échange d'idées et devenir peut-être un levier de mobilisation collective ? Mais l'action et l'échange collectifs sont-ils véritablement inexistant dans l'espace public ?

Démocratie ré-impulsée dans l'espace public

1. L'indignation citoyenne dans les rues

Le lien collectif n'est tout de même pas complètement rompu. Une partie des citoyens se sent concernée par l'intérêt général. Les manifestations contre les grands projets d'aménagements le montrent très bien, incarnées notamment par les ZAD « zones à défendre ». Des groupes de citoyens, qu'ils soient touchés de près ou de loin, se rassemblent pour stopper les « grands projets inutiles »¹⁶ engagés par les élus et collectivités territoriales comme l'aéroport de Notre Dames des Landes, le Barrage de Sivens, et bien d'autres encore. Ces luttes se répercutent à travers l'occupation désobéissante de l'espace public. En effet, pour rendre leurs désaccords visibles, les zadistes installent de véritables campements sur les zones de projet, organisent des manifestations, bloquent les rues, investissent les places. Les citoyens donnent une dimension spatiale à leur combat. Il semble alors que tout ce qui relève du politique, que ce soient les institutions comme les initiatives citoyennes, réclame un lieu. Cependant, pourquoi envahir l'espace public plutôt que l'occuper pacifiquement ?

Il n'y a plus vraiment de lieux où se rassembler, si ce n'est dans les espaces privés, comme les cafés. L'espace public n'est réduit qu'à la circulation et à la

¹⁶ L'AN 02, « Les grands projets inutiles et imposés, nouveau concept mobilisateur ? », n°5, février 2014

Manifestations contre la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes, Nantes.
© www.sudouest.fr 2013



consommation. Et c'est d'ailleurs parce que l'occupation de l'espace public gêne la circulation qu'elle est manifestation, et c'est par ce qu'elle est clandestine qu'elle est désobéissance. Celle-ci entraîne de nombreux actes violents entre les manifestants et les forces de l'ordre, parfois même jusqu'au prix de la vie, si l'on repense au décès de Rémi Fraisse par exemple. Doit-on vraiment en arriver là aujourd'hui pour faire entendre ses opinions ? Ces luttes et ces souffrances vont à l'encontre d'une pratique démocratique sereine. L'absence d'organisation spatiale adéquate ne permet pas à ces soulèvements d'être dans l'action, mais les oblige à rester dans la réaction. On le voit encore très bien avec le tout récent mouvement « Nuit debout », la Place de la République à Paris est prise d'assaut et investit par les citoyens dans le but de se rassembler pour débattre, s'exprimer sur les conditions politiques, sociales et environnementales que les initiés appellent d'ailleurs « convergences des luttes ». Ce mouvement citoyen s'étend en France dans les métropoles et villes de manière spontanée et révoltée. Pourtant, la démocratie participative devrait pouvoir palier cela et proposer un cadre dans lequel le citoyen peut s'exprimer et où la parole peut véritablement peser pour favoriser l'intérêt général. En effet, pour le moment, bien que ces oppositions rassemblent des citoyens autour d'un projet commun, elles restent pour le moment, des groupes de citoyens partageant les mêmes idées, comme la lutte écologique par exemple. Il est vrai que des associations se soucient de relayer la parole des citoyens vers les élus, mais ce ne sont pas l'ensemble des citoyens qui discutent du projet, seulement un groupe homogène. Nous pouvons alors assister à une segmentation de l'espace public encore plus forte. Cela pourrait engendrer à long terme, le communautarisme d'idées et l'enfermement des classes sociales, favoriser un entre-soi. Or la démocratie par définition, suppose l'existence et la cohabitation d'une pluralité d'opinions. Mais est-ce à l'espace public d'assurer la confrontation des idées ? De nouvelles structures spatiales sont-elles nécessaires ou une réorganisation usuelle de l'espace public suffirait-elle ?

Manifestations contre l'aéroport
Notre Dames des Landes, 24
novembre 2012. © Le Monde.fr



Bruit du Frigo, Projet *Brasero*.
Ateliers d'urbanisme avec
les habitants de La Benaige,
Bordeaux, 2011.
© Bruit du Frigo

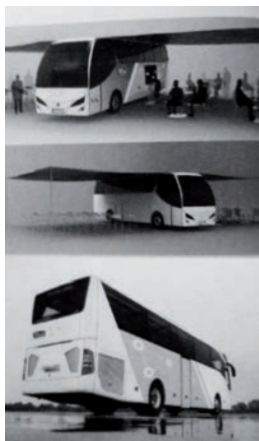


2. Expériences participatives accessibles mais fragiles

Il semblerait que le design d'espace a su se saisir du problème pour proposer de nouvelles structures, dans l'espace public, justement. Le projet *Brasero* en est un exemple. Le collectif Bruit du Frigo, à la demande de la mairie de la Benaige, banlieue bordelaise, a imaginé un nouvel espace de participation citoyenne. Il s'agit d'une architecture temporaire logée dans le parc du quartier abritant des « ateliers d'urbanisme utopique ». Ils permettent aux habitants de proposer des idées d'aménagements pour le quartier. Cinq projets ont d'ailleurs été imaginés dont un, réalisé le temps de quelques semaines. En cela nous pouvons réellement dire que les ateliers du Bruit du Frigo sont une amorce à la démocratie participative puisqu'ils permettent la mixité sociale dans un quartier comportant de profonds clivages, et engagent le débat dans le but de se soucier du bien commun. Cette expérience participative a été positive, les habitants sont venus et se sont investis¹⁷. L'organisation spatiale, les usages de *Brasero* auraient-ils facilité la mobilisation ? Effectivement ces ateliers fédèrent les individus autour d'un projet commun mais aussi à travers des usages de l'espace bien différents des institutions, comme le repas, ou le jeu et la détente. Ces usages familiers sont propices à la rencontre, à la discussion. De plus, *Brasero* est installé dans l'espace public, détaché des lieux institutionnels, il est un lieu « relais » entre l'habitant et l' élu. La localisation géographique et les usages repérés sont visiblement des moyens plutôt efficaces de mobiliser la participation. Ce dispositif spatial n'est pas un cas isolé. Le projet d'étude *Open Democracy Lab*¹⁸, imaginé par deux étudiants de l'école de design de Nantes, utilise l'esprit, « terrasse de café » pour réaliser les débats entre élus et citoyens au sujet des projets d'aménagements. Il s'agit en fait d'un bus qui permet, une fois stationné, de déployer un espace extérieur de débat. De la même manière, le C2D (Conseil de Développement Durable) de la Métropole de Bordeaux,

¹⁷ Propos recueillis grâce à un entretien téléphonique avec Gwenaëlle, chargée de projet dans le collectif Bruit du Frigo, novembre 2014.

¹⁸ Co-réalisé par le Département de Loire-Atlantique et l'école de design Nantes Atlantique, *Design de service public en collectivité locale, le passage à l'acte*, La documentation Française.



Projet Open Democracy Lab, école de design de Nantes Atlantique.
© DR

organise régulièrement des *cafés de la controverse* pour inciter les citoyens à venir s'exprimer.

Il y a donc une réelle volonté de démocratiser la « chose publique », et de rendre accessibles les réunions publiques. Il s'agit de susciter le désir de participer finalement. Mais est-ce que des pratiques comme celles-ci sont prises véritablement au sérieux ? Il est vrai qu'un espace « barbecue et fitness » peut laisser émerger des doutes quant à l'efficacité de la démarche. Ces usages populaires peuvent être considérés en décalage avec la responsabilité citoyenne. L'espace peut-il permettre de crédibiliser l'implication des citoyens ? Peut-être que justement, en allant plus loin dans les usages, dans la représentation, dans l'aménagement, et en dépassant la simple installation « table + chaises », les structures et les pratiques participatives prendront de la force et de l'importance.

C'est donc là une des premières limites de ces espaces encore un peu expérimentaux et peut-être trop détachés des institutions. Parce qu'en effet, se pose également, la question de « l'après ». Ces expériences démocratiques n'engagent absolument pas les élus à suivre ou exécuter les décisions prises. Depuis quelques années, les ateliers participatifs pullulent, mais n'engendrent pas encore de grands changements. Bien que certains élus s'engagent et s'investissent dans cette conception de la vie démocratique, on peut réellement douter de la sincérité des démarches de la totalité des ateliers, n'étant ni plus, ni moins, que des coups de marketing. Néanmoins, si la parole citoyenne n'est pas toujours suivie par les élus c'est aussi parce qu'elle n'occupe pas l'espace public de façon permanente. Dans ce cas, est-ce qu'une médiation spatiale pourrait permettre de pérenniser l'action ou la décision citoyenne ?

L'aspect éphémère de tous les espaces d'ateliers participatifs sont caractéristiques de la société. Le changement doit être perpétuel sinon une lassitude se fait sentir. Alors faut-il pérenniser des structures ou au contraire les renouveler de manière permanente ? Est-ce que ce sont les structures qu'il faut renouveler, ou simplement leur localisation dans l'espace public ? Le projet *Open de-*

mocracy lab, des étudiants nantais, offre lui, la mobilité. Même s'il est question d'un projet d'étude, qui n'est pas réalisé, nous pouvons tout de même parler des qualités spatiales. Le bus, une structure mobile, se déplace dans le quartier ou dans la ville et permet aux citoyens et aux élus de se rendre ensemble, sur le terrain afin d'être au plus près des enjeux. J'ai pu faire l'expérience de cette mobilité, à l'occasion de ma participation au *Plan Paysage Ouest Creuse*, un atelier où les citoyens sont invités une fois par mois à réfléchir à l'avenir du paysage, afin d'en écrire la charte. Chaque mois, nous nous rendons dans des communes différentes afin d'explorer toutes les caractéristiques paysagères existantes. Après une promenade immersive, le débat avait lieu généralement dans un local communal. Est-ce que ces ateliers fonctionnent ? Il semble que oui, mais de là à dire que la mixité sociale et que la volonté générale soient représentées, cela est moins certain. Ce sont souvent le même type de personnes qui s'impliquent dans ces démarches, celles qui ont du temps, celles qui sont déjà actives dans des associations. La mobilisation de la classe populaire, des jeunes, des travailleurs actifs restent encore insuffisante, voire absente. Quels outils pourraient être facteurs de mobilisation ou de sensibilité collective à l'intérêt général ? Une incarnation spatiale peut-elle suffire ? Ou faut-il au contraire se servir de l'espace virtuel ?



1. *Brasero*, Bruit du Frigo, 2011, Bordeaux
© Bruit du Frigo

2. *Plan Paysage Ouest Creuse*, promenade, 2014
© DR



Nouvelle citoyenneté redéfinie à travers les réseaux

¹⁹ Sous la direction D. BOURG, *Pour une Vie République écologique*, édition Odile Jacob, octobre 2011.

²⁰ Plate-forme numérique où les informations des politiques publiques sont consultables, pour une gouvernance transparente.

²¹ Pierre LÉVY, *La cybersociété*, éditions Odile Jacob, janvier 2002

²² *ibid*

Il s'agit sans doute d'un des plus gros défauts des structures existantes, elles ne prennent pas en compte les réseaux sociaux ou réseaux d'informations. Ils sont pourtant, le premier moyen de communication et permettent aux citoyens de s'informer. Nous parlons d'ailleurs de « citoyen expert »¹⁹; il faut aujourd'hui accepter qu'un citoyen peut être tout aussi avisé qu'un expert dans un domaine précis. *Open democracy lab* utilise les réseaux comme outil de compréhension en s'appuyant sur l'*Open Data*²⁰ mais pas comme levier d'action ou de mobilisation. Les réseaux auraient-ils un rôle majeur à jouer à ce sujet ?

D'après Pierre Lévy, ceux-ci sont un outil puissant.

« Un nouvel espace de communication, transparent, universel, qui est amené à renouveler profondément les conditions de la vie publique dans le sens d'une liberté et d'une responsabilité accrue des citoyens. »²¹

Ils seraient même, selon lui, un moyen de contourner la censure des régimes autoritaires : « Les dictatures tomberont au rythme de l'expansion de la cyberculture »²². Effectivement, les réseaux ont joué un rôle extrêmement important lors des printemps arabes, qui sont l'ensemble des événements contestataires et populaires qui ont ébranlé le monde arabe à partir de l'année 2011. Les réseaux sociaux comme Twitter ou Facebook ont



permis aux citoyens de s'exprimer librement, dans leur pays où la liberté d'expression n'existait pas, et ont permis à chacun de se rendre compte qu'il n'était pas seul dans cette lutte.

Dans le même ordre d'idée, bien que plus modeste, Ben Rattray a imaginé *Change*, une plate-forme de pétitions. Chacun peut proposer son sujet et une aide est apportée aux initiateurs pour les accompagner dans leur démarche. La plate-forme permet de diffuser la pétition et donc de rassembler un maximum d'individus concernés, par le sujet. Le designer Armel Le Coz, spécialiste au sujet de la démocratie participative, va même encore plus loin. Il imagine un site *Parlement et citoyen* où les citoyens depuis chez eux, peuvent participer à l'élaboration des projets de loi. À travers le site internet, les élus émettent leurs propositions, les citoyens consultent, s'informent et réagissent à celles-ci. Ensuite quelques citoyens tirés au sort se connectent en ligne pour réaliser des débats en direct. Internet permet alors de faire à échelle nationale, c'est-à-dire à plusieurs millions de citoyens, ce que les Grecs faisaient sur l'Agora. La démocratie participative serait-elle essentiellement virtuelle ? Nous pouvons là, émettre un léger doute. Les révolutions arabes l'ont bien montré, pour qu'une mobilisation soit effective, il faut une présence sur le terrain. Et même si, oui, nous constatons déjà des résultats positifs aux pétitions de la plate-forme *Change* par exemple, son créateur est bien conscient qu'un engouement sur les réseaux n'est pas gage de victoire dans le réel. Le réseau serait-il alors un outil ? Peut-être qu'à ce stade, il manque la possibilité de relier les expériences démocratiques menées sur le réseau et celles menées sur le terrain.

Manifestants égyptiens, Printemps arabe.
© DR

Système représentatif à bout de souffle, inadéquation des structures spatiales face à de nouvelles pratiques participatives, place incontournable des réseaux dans la mobilisation citoyenne, les différents enjeux relatifs à une pratique démocratique ont été identifiés. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'organisation spatiale est un élément problématique, il contribue, pour le moment, à la fragilité de la participation. Néanmoins, l'espace est-il indispensable à pratique démocratique? Qu'est-ce que la spatialisation de la participation des citoyens peut apporter de plus?

2. l'espace pour la démocratie.

La participation citoyenne peut-elle s'incarner dans une configuration spatiale ?

Espace, Homme et pouvoir

1. Une relation fondamentale entre l'homme et l'espace.

Nous avons une relation primitive à l'espace. Nos conditions d'existence sont liées aux conditions d'espace, ce qu'Eric Dardel appelle, la géographycité²³. Nous sommes toujours localisés quelque part, la spatialité est donc une dimension essentielle à notre existence. Et pour cause, lorsqu'on parle de notre vécu, nous utilisons des images spatiales. Il est donc relatif à l'expérience, et à l'existence.

« Exister c'est avoir les pieds sur terre »²⁴

C'est ce qu'explique Corinne Pelluchon, autrement dit, exister c'est être dans l'espace et le vivre. Toutes les situations de l'homme seraient-elles alors spatiales ? Selon Michel Lussault²⁵, l'homme est un « animal spatial » et les sociétés sont des arrangements d'espace. Et en effet, les mutations de la société comme la mobilité, la cospatialité, l'urbanisation se traduisent, à chaque fois, par des changements spatiaux comme le développement du réseau routier, l'habitat partagé, ou l'artificialisation de l'espace rural, par exemple. De plus, que ce soient, la religion, la politique, l'économie, la culture, les classes sociales, toutes, sont spatialement identifiables, par un bâtiment ou par un quartier. La bourgeoisie a d'ailleurs très bien utilisé l'espace urbain pour créer une commu-

²³ Il est le premier à définir la géographycité de cette manière, en 1952 dans *l'Homme et la Terre*.

²⁴ Corinne PELLUCHON, *Les nourritures*, édition du Seuil, 2015.

²⁵ Michel LUSSAULT, *L'homme Spatial*, « La construction sociale de l'espace humain », édition du Seuil, 2007

²⁶ Michel PINCON et Monique PINCON-CHARLOT, *Sociologie de la bourgeoisie*, édition La Découverte, 2007.

²⁷ Phénomène urbain d'embourgeoisement, un processus par lequel les plus aisés s'approprient un espace initialement occupé par des habitants moins favorisés. *Dictionnaire Larousse*.

²⁸ Anaïs Collet, *RESTER BOURGEOIS, Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction.*, édition La Découverte, 2015

²⁹ ibid



Délimitation de la Villa Montmorency, Paris.
© Agoravox

nauté identifiable. D'après les études de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot²⁶, le pouvoir social se manifeste à travers le pouvoir sur l'espace. Nous assistons alors à l'organisation d'un entre-soi par l'espace. La villa Montmorency, à Auteuil, dans le 16^e arrondissement de Paris, illustre bien cela; près de 114 très riches propriétaires ont privatisé une surface d'environ 6 hectares. Mais plus largement, nous constatons dans les banlieues des grandes villes françaises comme Marseille ou Paris, le phénomène de gentrification²⁷. Celle-ci se traduit par le cloisonnement et la différenciation des « autres » et s'incarne à travers « la réorganisation de l'espace, de l'ordre social et des représentations collectives » selon Anaïs Collet²⁸. Ces réorganisations sont manifestées, par exemple, par les travaux de logements résidentiels ou la création de clubs privés, permettant alors une vie sociale très locale et homogène.

« les choix esthétiques et pratiques qui guident les rénovations, les manières d'utiliser les espaces publics, les formes données aux sociabilités et cohabitations, les objectifs de mobilisations collectives sont autant d'occasions pour partager les valeurs, les normes, et de renforcer la cohésion du groupe social qui les porte »²⁹

Le communautarisme bourgeois s'est donc véritablement enclavé par l'organisation spatiale en privatisant l'espace public. Ainsi si le cloisonnement social est possible par l'espace, la mixité, voulue par la pratique de la démocratie participative peut sans doute l'être aussi. Mais dans ce cas, comment faire cohabiter des codes et des usages spatiaux différents?

Nous parlons de la pratique de la démocratie participative. La notion de pratique induit alors une relation directe à l'espace par l'expérience et par l'interaction entre les individus et le contexte dans lequel elle s'inscrit. Donc si l'espace que nous pratiquons, rend compte d'un cloisonnement social, culturel ou politique: comment le citoyen peut-il être en mesure d'exercer une démocratie participative, coopérative, mixte et



Dessin humoristique, mars 2015.
© DR

ouverte? Le pouvoir de l'espace serait-il alors aussi, un pouvoir d'influence?

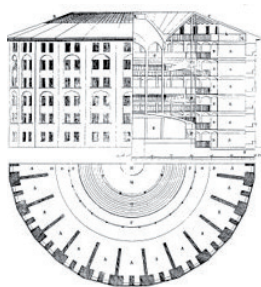
2. L'espace architectural pouvoir d'influence et de manipulation

Les qualités d'aménagement, l'usage, la représentation, peuvent influencer sur le comportement de celui qui les expérimente. Un aménagement réfléchi peut inciter à la coopération, à l'écoute, mettre les individus dans une ambiance apaisante, ou au contraire les opprimer, les dominer. Aucun espace, aménagement intérieur ou extérieur n'est objectif ou neutre. Stéphane Vial³⁰ parle d'ailleurs de « l'effet design », il explique que le geste du designer, permet de transformer un usage brut en une expérience à vivre. L'architecte ou le designer a toujours une intention, et il est difficile de qualifier celle-ci comme « bonne » ou « mauvaise ». En effet, tout dépend de quel point de vue nous nous plaçons, de celui qui influence ou de celui qui est influencé. Si nous prenons l'exemple des conditions de travail³¹, des études démontrent par exemple, que l'intensité du bruit, la lumière, le degré d'appropriation, la distance entre le bureau et la fenêtre, jouent sur le bien-être de l'individu. Dans ce cas, repen-

³⁰ S. Vial, *Court Traité du design*, édition Quadrige, 2010

³¹ « la conquête de l'espace de travail », Cercle psy de Sciences Humaines, Andrea Ostojic, 2013.

³²Michel Foucault, dans *Surveiller et punir* étudie et théorise le panoptique. Ce dispositif, au départ, a été mis en place pour exclure de la société les criminels en changeant leur comportement et les rendant meilleurs.



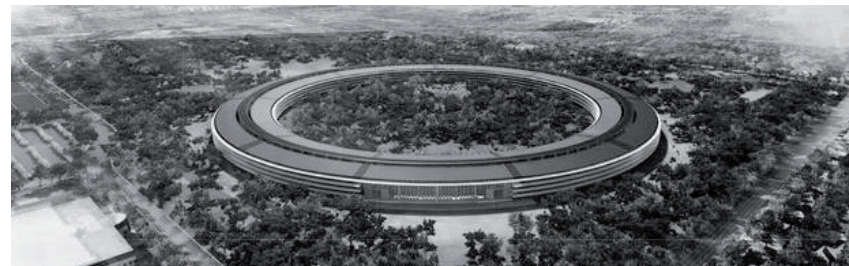
Le panoptique de Jeremy Bentham (1748-1832)
© Le Monde.fr

ser ces conditions aurait-il une influence sur le bien être des salariés? Ou au contraire, serait-ce une stratégie du patron pour que ses employés, à l'aise, puissent peut-être mieux travailler et plus longtemps? Les notions de manipulation et d'influence à travers l'espace semblent évidentes. Toutefois, ces qualités d'influence permises par l'aménagement ne pourraient-elles pas être mises au service de la démocratie participative? Cela permettrait peut-être de repenser les conditions du vote afin qu'il soit plus collectif par exemple, ou contribuerait à renforcer l'esprit de groupe au service de l'intérêt général. Cependant à quel moment l'influence devient-elle manipulation? La notion de manipulation par l'espace a été expérimentée par le philosophe Jérémy Bentham. Dans les années 1780, il élabore les plans d'une « prison idéale » à travers le concept de la surveillance. Il tente de concevoir une architecture qui a une influence sur le comportement des prisonniers, le panoptique³². Celui-ci est en fait un anneau divisé en cellules, traversées par la lumière de part en part, où chaque cellule correspond à un individu. Au centre du cercle, une tour est occupée par un gardien qui peut alors tout voir. Mais là où le panoptique est intéressant c'est qu'à aucun moment, les prisonniers ne peuvent savoir s'ils sont vus ou pas. L'invisibilité du gardien permet l'omniprésence du contrôle dans l'esprit des individus. La surveillance n'a alors pas besoin d'être effective pour être efficace. Notons d'ailleurs que le concept architectural du panoptique ressemble étrangement au futur siège de la grande firme Apple, situé à Cupertino. Le projet en forme d'anneau donc, va accueillir près de 14 000 employés d'ici 2017. Le centre sera un immense parc arboré, où il sera possible de se détendre. Il s'agit d'un moyen, certes, de rendre le travail plus agréable, mais aussi d'une stratégie pour faire rester les salariés plus longtemps sur leur lieu de travail. Serait-ce une forme de liberté contrôlée du pouvoir patronal, sur ses employés?

D'une autre manière, mais sans doute aussi efficace, la maquette de la ville de Berlin, *Gesamtbauplan für die Reichshauptstadt*, imaginée par Hitler montre très bien la manipulation par l'espace vécu. En plein centre de la

1. Futur siège de Apple, *Apple Campus 2*, 2011.
TheiCollection © 2016

2. *Presido Modelo*, prison cubaine ouverte entre 1927 et 1967.
© DR



Maquette Gesamtbauplan für die Reichshauptstadt, ville de Berlin vue par Hitler. 1939.

A. gare
B. arc de triomphe
C. avenue
D. les halles du peuple
© DR



Zeppelin field, à Nuremberg, architecture nazie.
© DR



capitale la gare est ouverte sur une immense perspective où l'on voit successivement, un arc de triomphe, synonyme de victoire à l'Antiquité, une large avenue et pour finir des halles, lieu de rassemblements. Ainsi, d'une part, les nouveaux arrivants à Berlin n'ont d'autre choix que de constater la monumentalité des espaces, et certainement de se sentir « tout petit » face à cela. L'expérience, le ressenti et l'image de puissance sont alors transmis par l'architecture. D'autre part, en édifiant, les « halles du peuple », c'est-à-dire un lieu de rassemblement, les citoyens ont peut-être l'impression que l'État leur donne une place, alors qu'il s'agit d'un moyen de contrôler les rassemblements de masse. Néanmoins, où se trouve la limite entre influence, incitation et manipulation ? Difficile à dire. Il faut alors faire confiance, ou non, au concepteur et son éthique !

Le pouvoir de l'influence, voire de la manipulation est fréquemment mis au service du pouvoir politique. Dans ce cas, une participation dans des locaux municipaux, ou dans un espace identifié comme étant sous le contrôle de la mairie peuvent-ils faire subir une quelconque influence aux citoyens ? L'espace de l'exercice de la démocratie participative devrait-il être alors appropriable par les citoyens afin qu'ils s'y sentent bien ? Ou peut-être devrait-il être participatif ?

3. Architecture du pouvoir

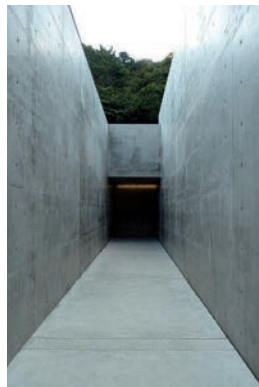
Les pouvoirs politiques ou économiques par exemple, se sont servis du pouvoir d'influence de l'architecture. Celle-ci permet d'abord d'incarner le pouvoir sur un territoire et conditionne son existence et sa pratique. Mais elle joue, également un rôle important dans la médiation du pouvoir. L'architecture permet à celui qui en donne les formes, d'inscrire les signes qu'il souhaite rendre intelligibles par tous tant sur le plan physique que sur

1. Tadao Ando, *Naoshima Contemporary Art Island*, au Japon, 1989-92.

Le béton banché permet un espace très lisse, et froid.
© DR

2. Bruit Du Frigo, *Brasero*, à Bordeaux, 2011.

L'emploi du bois crée une ambiance chaleureuse.
© Bruit du Frigo



le plan émotionnel. Cela est nettement visible pour les régimes politiques totalitaires comme le nazisme. Afin de rétablir l'ordre dans une Allemagne en crise, Hitler et son architecte officiel Albert Speer, se sont appuyés sur l'architecture. Celle-ci s'inspirait particulièrement des codes de l'architecture de la Rome Antique, considérée comme un modèle d'empire. La colonne, référence directe et incontournable de l'Antiquité, est par exemple omniprésente dans les façades des bâtiments nazis. Élément architectural rectiligne, elle contribue à souligner la symétrie, signe de rigueur. Leur grand nombre permet de renforcer la monumentalité de l'édifice comme c'est le cas pour le *Zeppelin field*, à Nuremberg. Le matériau est également un facteur dans l'image communiquée. La pierre pour l'architecture nazie, renvoie à la solidité du bâti et permet d'insuffler la stabilité et l'ordre du pays. Le béton, utilisé dans l'architecture stalinienne, est pour l'époque, signe de puissance et d'innovation. Et aujourd'hui, par exemple, par ses qualités économiques, renouvelables, du fait qu'il soit issu de la nature, de manière locale et sans traitement, le bois brut renvoie directement à une image de développement durable. C'est le cas par exemple de la structure du *Brasero* du Bruit du Frigo, cité en première partie, le bois transmet, la simplicité, la chaleur, et donc la convivialité. Si ce même espace avait été en métal, ou en marbre, l'effet produit n'aurait pas du tout été le même. Ainsi, les formes architecturales et leurs matières sont vecteurs d'influence. Finalement la représentation, c'est-à-dire, l'image transmise, serait un moyen d'influence comportementale, puisqu'elle permet de mettre les citoyens dans l'état d'esprit que l'on souhaite. La question de l'image semble alors essentielle. Quelle représentation veut-on donner à l'espace de pratique démocratique? Est-elle la représentation d'un pouvoir? Celui de la démocratie participative? Ou est-elle celui des citoyens?

Espace citoyen, espace public et réseaux

1. L'espace public pour une pratique démocratique

La démocratie participative existe dans la volonté de redonner aux citoyens plus de pouvoir, un pouvoir économique par exemple, avec les budgets participatifs, ou un pouvoir de décision avec le vote. Mais elle est aussi la confrontation des idées, le débat, la coopération. D'après Thierry Paquot³³, l'espace public est, au-delà d'un espace de circulation, un espace politique qui permet la circulation des idées, où la démocratie participative a alors toute sa place. Il identifie différents lieux particuliers notamment les salons et les cafés. Ce sont en fait des lieux de sociabilité et de liberté d'expression. Les salons étaient des lieux privés, mais recevant du public. Bien qu'ils aient joué un rôle important, il s'agissait d'un public aristocratique et les salons étaient accessibles uniquement sur invitation. Les salons sont donc réservés à une catégorie sociale, alors que les cafés accueillent du public, pouvant appartenir à toutes les catégories sociales. D'origine musulmane, ils remplissent également un rôle social, culturel et politique important. Ce sont des lieux privés, certes, mais ils sont par exemple, les lieux de création des syndicats ou de mouvements culturels et artistiques. T. Paquot qualifie les cafés « d'entre deux », entre lieu public et lieu privé. Et si les « cafés-débats » sont courants,

³³ Thierry PAQUOT, *l'espace public*, collection Repères, édition La Découverte, 2009.

comme explicité dans la première partie, avec les *cafés de la controverse* du C2D ou du dispositif spatial similaire de l'*Open Democracy lab*, ce n'est certainement pas un hasard. Les cafés sont des lieux populaires, ils sont des points de repère sur les territoires locaux, que ce soit en ville, banlieues ou zones rurales. Mais surtout, ils se situent en dehors de tout lieu politiquement investi. Dans ces lieux-là, ou plus largement dans l'espace public que compose la rue, les places, bancs, parcs, nous avons aussi peut-être le sentiment d'être plus « libres », détachés de tout engagement politique, libérés d'une quelconque influence que l'on peut aisément soupçonner dans n'importe quel lieu de pouvoir. L'espace public permettrait-il alors l'émancipation de la parole du citoyen ? Serait-il alors le contexte spatial privilégié de la démocratie participative ? En revanche, actuellement, mis à part les lieux privés, comme les cafés, il n'y a aucun lieu identifiable ou adapté à la réunion. Faut-il alors imaginer un lieu de réunion dans l'espace public ?

2. le « cyber espace » public

Aujourd'hui comment définir l'espace public ? Comme étant, un ou des lieux, un territoire, un réseau ? Aujourd'hui les individus n'appartiennent plus à un seul territoire mais à des territoires. D'une part, la mobilité étant de plus en plus facilitée, beaucoup d'individus ne travaillent plus dans la même ville ou commune que leur lieu d'habitation. D'autre part le cadre de l'État-nation³⁴ se dilate. Avec le développement des réseaux et le phénomène de mondialisation, les territoires tendent à devenir réseaux, un réseau européen, un réseau mondial. Par définition, selon M. Lussault³⁵, le réseau est un espace sans limite et donc sans frontière. La multi-appartenance des individus peut remettre en cause la spatialisation de la démocratie participative sur le sol. Où peut-elle être incarnée pour qu'elle soit effective ? Les réseaux pourraient être une alternative à cette mul-

ti-appartenance ? Le réseau est, par définition, un espace sans limite, sans frontière. Et si l'espace public était les réseaux sociaux ? Pierre Lévy parle même de « cyberspace »³⁶. Effectivement, l'auteur identifie le fait qu'avec les réseaux, nous pouvons maintenant « tout voir et n'importe où »³⁷. Nous n'avons plus besoin d'être sur le lieu de l'action pour suivre l'action, ce qui, souligne-t-il, permet une meilleure compréhension du monde. Actuellement toutes les données, les communications, sont partagées et tendent à devenir publiques. On le voit très bien avec par exemple de l'*Open Data*, abordée en première partie, et tous les forums et plates-formes numériques qui permettent aux citoyens de communiquer où qu'ils soient. La limite spatiale et temporelle d'un espace physique et praticable est ainsi dépassée grâce au réseau. Cela pourrait alors répondre aux problèmes de la multi-appartenance. De plus, pour P. Lévy, l'arrivée d'internet, change aussi profondément la communication et la diffusion des idées. Et pour lui, un changement politique s'accompagne d'un nouveau mode de communication. De la même manière que l'imprimerie a permis le développement des journaux et la diffusion des idées, ou que l'arrivée de l'alphabet et la lecture, au VI^e siècle av. JC, ont fait apparaître le concept de citoyenneté (les lois écrites les ont ainsi rendues accessibles au plus grand nombre), les réseaux ont permis ce qu'il appelle « la cyberdémocratie »³⁸.

En revanche, comment pratiquer une démocratie participative isolée des autres ? On retrouve alors les mêmes problématiques que pour l'espace de vote. Comment ressentir la cohésion sociale et citoyenne, seul devant son ordinateur ? Comment garantir l'identité de celui qui vote ? La présence physique du groupe, comme c'était le cas à l'Agora, est importante et contribue à favoriser l'intérêt général. La dimension spatiale est alors nécessaire. Cependant, c'est indéniable, les réseaux ne doivent pas être mis de côté. La démocratie participative devrait-elle alors être incarnée à une échelle de territoire précise ? Est-elle utile et efficace à toutes les échelles de territoire, communale, départementale, régionale, nationale, européenne ?

³⁴ L'État-nation est un état particulier, il induit que le territoire de l'État est le même que la nation, c'est-à-dire un groupe d'individu lié par des valeurs communes esthétiques, sociales, de langage, etc.

³⁵ Michel LUSSAULT, *L'homme Spatial*, « La construction sociale de l'espace humain », édition du Seuil, 2007

³⁶ Pierre LÉVY, *La cyberdémocratie*, éditions Odile Jacob, janvier 2002.

³⁷ Ibid

³⁸ Ibid

Démocratie participative, pratiques locales et globales

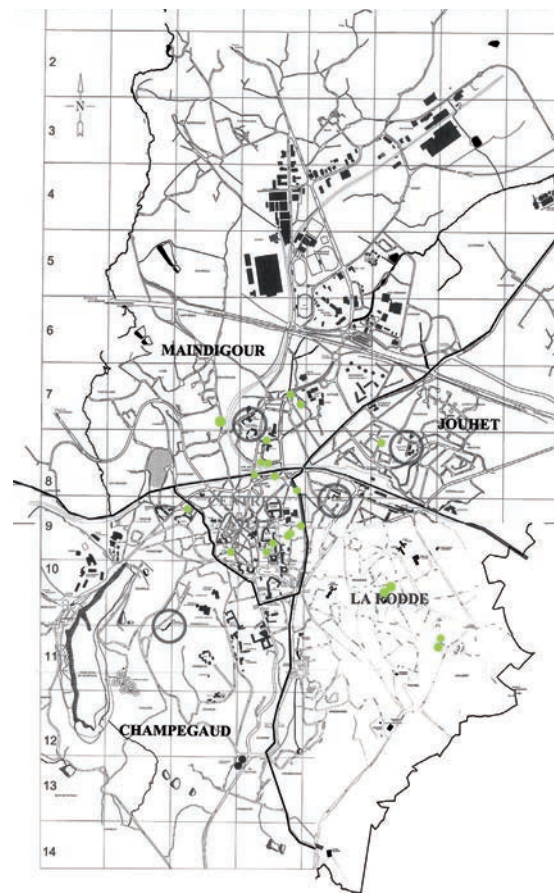
³⁹ D. BOURG et K. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique*, « le citoyen, le savant, et le politique », édition du Seuil et La République des Idées, octobre 2011.

Dominique Bourg³⁹ explique que pour les problèmes qui ne touchent pas l'intérêt immédiat et visible du citoyen, la mobilisation est difficile. Face aux problématiques planétaires telles que le climat, ils se sentent écrasés. L'intérêt est, selon lui, limité géographiquement et temporellement. Plus précisément, il se limite dans une durée à court terme, et à une échelle locale, celle de la commune ou du quartier, voire privée (cercle familial ou intime). Mais peut-être que cela nous permet de délimiter un champ d'action. En effet, la démocratie locale et participative permet aux citoyens, de se concentrer, certes sur les enjeux du quotidien, mais de les remettre aussi, au centre de quelque chose de concret, là où ils voient l'effet direct de leurs actions.

L'échelon local serait-il celui de la mobilisation? Sur l'échiquier territorial, la localité est visiblement l'échelle privilégiée par les citoyens français⁴⁰. Il s'agit de l'échelle de la proximité, une échelle finalement humaine puisque les citoyens se rencontrent et peuvent se réunir en un même lieu pour interagir et faire les choses ensemble. Benjamin R. Barber⁴¹ démontre d'ailleurs que l'échelle locale serait une nouvelle échelle de gouvernance possible. Cet aspect-là se traduit très bien dans la vie associative. Celle-ci est en France très développée, il existe près d'un million d'associations où 4 associations sur 5 sont basées sur le bénévolat. Les individus partageant

⁴⁰ « Opinion des Français sur l'échelon local: entre confiance et exigence ». Article en ligne sur Lagazettedescommunes.com

⁴¹ Benjamin R. Barber, Et si les maires gouvernaient le monde? « décadence des États, grandeur des villes », édition Rue de l'échiquier, 2015.



Localisation des associations humanitaires et solidaires de la ville de Guéret. Tous domaines confondus, il y a plus de 60 associations.

⁴² J.F Lamour, ministre de 2004 à 2007 sous la présidence de J. Chirac.

⁴³ Propos tenu par J.F LAMOUR en 2005 à l'occasion de la conférence de la vie associative.

⁴⁴ Les conseils de quartier sont, en France, des structures associant des habitants d'une grande ville à la gestion municipale.
www.wikipedia.fr

des mêmes idées, passions ou savoir-faire, prennent du temps pour faire vivre ces associations. Selon Jean-François Lamour, ancien ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative⁴², les associations participent à part entière à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités⁴³. Bien qu'une association puisse être locale, nationale ou internationale, nombre d'entre elles ont un terrain d'action local, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité. Et c'est d'ailleurs à ce niveau-là que la pratique de la démocratie s'établit déjà, à travers les ateliers participatifs, les conseils de quartier⁴⁴ ou les débats publics par exemple. L'échelle locale, plus précisément, celle de la commune ou du quartier, serait-ce le territoire d'action du designer pour y repenser les conditions d'exercice de la démocratie participative ?

Néanmoins, il est tout de même difficile d'imaginer ces pratiques démocratiques isolées les unes des autres. En effet, Marion Ben-Hammo, pose la question de l'isolement. Comment les instances de démocratie participative comme les conseils de quartiers par exemple peuvent développer leur communication pour permettre une vision globale de la ville ? Il ne s'agit effectivement pas de concevoir des moyens de participation indépendants les uns des autres, au risque de recréer un nouvel entre-soi entre quartiers au sein d'une même commune. Si la localité semble être l'échelle de la réunion physique et incarnée, les échelles supérieures régionales, départementales, nationales, paraissent toutes aussi indispensables pour une démocratie participative globale et cohérente. En revanche, est ce que l'espace ou l'aménagement spatial est impliqué dans cette pratique globale ? Il semblerait que les réseaux soient les mieux appropriés. L'espace virtuel pourrait être un prolongement de l'espace aménagé de la participation à l'échelle du quartier, et faire lien entre tous.

La démocratie locale serait alors pour une pratique incarnée et la démocratie globale, une pratique virtuelle et en réseaux. Dans ce cas, où se place le designer ? En tant que médiateur entre démocratie locale et globale, à travers peut-être un nouvel outil ? Ou bien en tant que concepteur de nouvelles conditions spatiales de la dé-

mocratie participative locale ? Dans ce cas quel type de participation cibler ? Des ateliers participatifs organisés par la mairie ou des associations ? Des instances comme le débat public ou le conseil de quartier ? Effectivement le débat public, nous l'avons expliqué, est en terme d'aménagement pas encore efficace et pourrait être un champ de recherche intéressant pour le designer. En revanche là où le conseil de quartier est peut-être plus fructueux, est qu'il s'agit d'un système participatif complet et où les citoyens doivent être vraiment acteurs pour la vie de leur quartier. Le designer peut-il alors favoriser la pratique de la démocratie participative à travers celle des conseils de quartier, en repensant ses conditions spatiales ?

Photographie d'une réunion de conseil de quartier.



L'espace a un pouvoir d'influence sur celui qui le regarde, sur celui qui le pratique et le conseil de quartier, avant d'être un rassemblement et débat citoyens, c'est un lieu. Que ce soit une grande salle, un cagibi ou un morceau de place publique, le conseil de quartier est lieu, il y a donc là une affaire d'espace. Mais y a-t-il une nécessité à repenser les conditions spatiales de ces instances ? Sont-elles défaillantes ? Y a-t-il un unique point faible, auquel il est essentiel de s'intéresser ? Est-ce que l'ensemble de la pratique qui est à réinventer ?

3. Vers un nouvel espace citoyen.

Comment le design peut repenser les conditions d'aménagement, d'usage, de représentation, d'expérience, de la démocratie locale ?

Démocratie locale, territoire de recherche du design d'espace

1. Les conseils de quartier, une expérience à repenser

⁴⁵ loi Vaillant, promulguée le 27 février 2002, suite aux propositions de la Commission Mauroy pour l'avenir de la décentralisation. Voir en annexe, le texte de loi.

Les conseils de quartier ont été juridiquement consacrés dans le cadre de la loi de Proximité⁴⁵ établie en 2002 qui les rend obligatoires pour les villes atteignant 80 000 habitants. Les conseils de quartier ne répondent pas à un protocole précis et déterminé mais c'est tout de même au conseil municipal de fixer la composition des membres, le fonctionnement général et le budget attribuable. Le conseil de quartier peut être mobilisé pour des consultations, pour des propositions, pour l'élaboration ou même la mise en œuvre sur tout ce qui concerne la ville, la commune ou le quartier. Il n'a cependant pas de pouvoir de décision, puisqu'il ne doit pas faire concurrence au conseil municipal. Bien que cette loi soit initialement créée pour les villes de plus de 20 000 habitants, de nombreuses communes ont pris l'initiative d'appliquer cette pratique, et des conseils de quartier peuvent alors se créer autour d'un collectif associatif, comme dans la ville de Guéret⁴⁶ par exemple. Les conseils de quartier pour qu'ils fonctionnent, ne sont pas donc nécessairement pris en charge par la mairie. En revanche, dans les faits, pour que ceux-ci aient un véritable rôle à jouer dans les projets, un lien avec la municipalité semble indispensable, afin d'établir une co-construc-

⁴⁶ ville du département de la Creuse de 14 000 habitants où ont été mis en place 5 conseils de quartier. Voir en annexe le fonctionnement de ces conseils.

tion raisonnée et raisonnable. Cependant cette loi de proximité reste encore suffisamment imprécise, pour faire des conseils de quartiers, soit des coquilles vides, soit les lieux d'une véritable co-décision. Entre ces deux extrêmes se développe, bien sûr, une large palette de nuances. Ces inégalités se répercutent-elles dans les espaces de pratique ?

La mairie peut mettre à disposition des locaux pour donner lieux aux conseils de quartier. Cela peut aller d'une salle à l'enceinte de la mairie, d'un local municipal ou associatif, jusqu'à la maison de quartier. On constate dans certaines communes un véritable effort architectural, les maisons de quartiers témoignent une volonté d'améliorer la vie de quartier et d'un investissement financier. La ville d'Auby dans le Nord de la France, a par exemple choisi de réhabiliter une ancienne chapelle en maison de quartier, lieu de vie contemporain. D'une autre manière, à Cayenne en Guyane, des ateliers⁴⁷ ont été organisés, pour la réalisation de fresques sur la façade de la maison de quartier, véritable appropriation des habitants. Ces lieux permettent aux citoyens d'avoir une nouvelle représentation du quartier, de la ville et de leur appartenance à celle-ci. Alors oui, il y a des inégalités dans la représentativité des lieux, certains évoquent plus la citoyenneté que d'autres, mais d'une manière générale, en termes de design d'espace, les conseils de quartier sont similaires. Quand bien même certaines maisons de quartier participent à la vie sociale, et c'est un bon début, les pratiques d'usages, les aménagements intérieurs ne sont pas réellement pensés pour mobiliser et interpeller les citoyens peu concernés.

D'une part, tous les lieux sont fixes et permanents, intégrés, voire noyés, dans le tissu urbain. La pérennité a plutôt tendance à institutionnaliser un lieu et à entraîner l'usager dans une routine. Certes, cela constitue alors un point de repère pour les citoyens mais peut aussi engendrer rapidement, une lassitude et donner l'image d'une instance figée. Marion Ben-Hammo⁴⁸ constate cette lassitude à travers une de ses conférences où elle explique que l'engouement des citoyens pour les conseils de quartier des premières années doit faire

⁴⁷ par les enfants de l'école Gaëtan Hermine, sous l'encadrement des salariés des Chantiers d'insertion. Il s'agit d'un projet accompagné par l'association Ancrage Guyane, dans le cadre du Contrat Éducatif Local de Cayenne.

⁴⁸ Marion Ben-Hammo, doctorante au laboratoire cultures et sciences urbaines. Conférence « les conseils de quartiers quatre ans après la loi de démocratie de proximité » organisée par l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale), 2006.

Façade peinte de la maison de quartier Jean Small, à Cayenne en Guyanne. © DR

Façade de la maison de quartier d'Aubry, une chapelle réhabilitée. © DR



maintenant face à une régression d'affluence et à la difficulté de recruter de nouvelles forces.

D'autre part, et c'est peut-être avec cela que l'on peut expliquer la difficulté à renouveler les participants, l'aménagement parfois sommaire des lieux ne permet pas réellement l'implication de tous les citoyens dans le débat ou dans la proposition d'idée. Dans les différentes expériences de débat auxquelles j'ai participé⁴⁹, que ce soit dans un conseil de quartier ou dans d'autres participations citoyennes, c'est systématiquement sous forme de plénières, en groupes de dix ou quinze personnes, ou encore à trente autour d'une table. Chacun écrit ses idées sur un post-it, et encore pas toujours, puis la parole circule, plus ou moins bien, quelques-uns parlent dix minutes sans s'arrêter, certains essaient de glisser quelques mots et d'autres se taisent. C'est inévitable, certains sont à l'aise en public et prennent naturellement la parole, d'autres ont besoin de prendre confiance. Une jeune citoyenne a d'ailleurs témoigné à ce propos⁵⁰. Elle participait à un groupe de discussion au mouvement « Nuit debout », seule femme du groupe elle n'arrivait pas à avoir la parole et au moment où elle l'a obtenu pour proposer une organisation d'échange équilibré, elle s'est faite insulter. Ce que nous devons retenir de tout cela c'est que les dispositifs spatiaux actuels ne permettent pas de rééquilibrer ces inégalités. Comment l'aménagement de l'espace et ses usages, peut-il permettre à chacun de s'exprimer et d'être entendu ? Bien entendu les conditions spatiales ne sont pas seules responsables mais constituent sans aucun doute une partie du problème de la mobilisation.

⁴⁹ Voir en annexe, le compte rendu des ses expériences.

⁵⁰ France culture, Les pierres sur terre, « Nuit debout », 14 avril 2016

2. Un rôle pour le designer

Pour des projets si proches du monde social et politique, la place que prend le designer frôle les limites de son champ d'action. J'ai été souvent tentée de repenser

l'intégralité du conseil de quartier, son fonctionnement et sa composition, sa place et son pouvoir au sein de la politique publique, son aménagement, sa localisation et son implantation. Il est en même temps difficile de dissocier la fonction de la forme. Si le designer doit repenser les conditions spatiales du conseil de quartier, il repense alors les usages, usages qui font sens dans un fonctionnement global. Dans tous les cas, des priorités sont à établir. Si un designer est dans la capacité de projeter des scénarios d'usages innovants, quels sont les axes d'actions et l'échelle à laquelle il doit intervenir ?

Est-ce qu'il s'agit d'une organisation de mobilier ? Un équipement qui permette à court terme de permettre à tous les quartiers de pratiquer une démocratie participative de manière équitable et sereine ? Dans ce cas, ne prenons-nous pas le risque de standardiser cette pratique ? Parce que s'il y a bien une chose que j'ai comprise à travers mes recherches c'est qu'il n'y a finalement aucun conseil de quartier qui ne se ressemble. Certains conseils comme celui de Guéret, répartissent leurs membres en trois collèges (habitants, acteurs associatifs et élus locaux) et sont élus, d'autres refusent de nommer leurs membres et se constituent de citoyens volontaires. Des conseils de quartier sont présidés par des élus, d'autre part des habitants. Ils peuvent se tenir à huis clos ou encore en séances ouvertes⁵¹. Alors le designer doit-il se concentrer sur un conseil de quartier précis ? Son travail sera alors dirigé par le contexte politique, social et culturel, par le territoire dans lequel il s'implante. Doit-il proposer un travail participatif ? Et s'inscrire lui-même dans une démarche démocratique ? À moins qu'il faille prendre de la hauteur et imaginer le conseil de quartier pour plus de démocratie dans un futur plus ou moins proche ? Dans ce cas, de nouveaux scénarios d'usages seraient tout à fait appropriés. La dimension prospective est sans doute inévitable pour un designer, surtout en période de recherche. Mais doit-on aller jusqu'à l'aménagement utopique ? Dessiner un conseil de quartier au risque de travailler hors contexte et de faire un espace manifeste ? Il s'agit d'une démarche de

travail particulière à assumer pour un designer d'espace qui a sans cesse besoin de se raccrocher à l'existant et son contexte pour faire un projet juste et approprié. En revanche, peut-être qu'une recherche utopique ou tout du moins prospective peut permettre d'ouvrir le champ des possibles, pour ensuite nourrir et inspirer des projets in situ. Effectivement, c'est aussi cela la recherche, imaginer ce qui n'existe pas, pour ouvrir le débat, remettre en question ce qui est là, et pourquoi pas engager une évolution ou un changement.

La notion de changement questionne également la temporalité. Doit-on penser un changement radical ? S'agit-il plutôt d'une évolution progressive ? La démarche dans laquelle s'inscrit le travail du designer pourrait alors s'établir en plusieurs temps, un temps préparatoire puis un temps d'implantation du projet par exemple. Le projet « Si on essayait pour voir ? » du Collectif ETC, expérimente le travail « préparatoire » du designer à un nouvel espace. La ville de Reims projetait la construction d'une nouvelle infrastructure sociale et culturelle. En attendant la construction du projet, le collectif a imaginé un dispositif très simple pour faire vivre l'équipement avant même que l'édifice soit construit, avec seulement son contenu. Pour une salle de spectacle, il s'agit de « bricoler » une scène, des gradins et un café, pour la maison de quartier, ce sera du mobilier pour la petite enfance, etc. La répétition de moments forts et conviviaux, à générer une dynamique sociale sur le site, porteuse d'une meilleure appropriation des usages. Ce n'est alors pas l'équipement en lui-même qui permet de créer une vie sociale mobilisante, c'est plutôt la manière dont il est amené vers les habitants. C'est peut-être aussi cela, le travail du designer, laisser le temps aux citoyens d'apprivoiser les usages et l'espace pour les impliquer progressivement et avec douceur, dans une nouvelle dynamique démocratique. Il s'agit maintenant de savoir, quels usages et quels espaces ?



Projet du collectif ETC, « si on essayait pour voir ? », réalité en 2013, cadre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
© Collectif ETC

⁵¹ Conférence « les conseils de quartiers quatre ans après la loi de démocratie de proximité » organisée par l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale), 2006, par Marion Ben-Hammo, doctorante au laboratoire cultures et sciences urbaines.

Étape 1

La constitution d'un conseil de quartier

1. Devenir conseiller de quartier

La constitution du conseil de quartier est un moment important, c'est le moment où le citoyen s'engage dans le processus de démocratie participative. C'est alors une étape qu'il ne faut pas négliger, le design d'espace peut-il traiter cette étape de mobilisation ? Tout d'abord, s'agit-il d'une désignation ? D'une élection ? D'une sélection en fonction de ses compétences ? D'un volontariat ? D'un tirage au sort ? Et en effet dans tous les cas, l'espace n'a pas la même allure puisqu'il est question d'usages différents. La désignation par le maire, la sélection volontaire ou le tirage au sort peuvent très bien être pris en charge par les réseaux, via un site Web ou une application. Un aménagement spatial ne serait alors pas nécessaire. Cependant, un tirage au sort peut-il s'incarner dans l'espace ? Pouvons-nous alors imaginer un tirage au sort « de rue » qui interpelle et sélectionne les citoyens dans leur quotidien ? Pouvons imaginer un tirage au sort public, comme un événement scénarisé ? Un tel scénario peut laisser penser que la mobilisation pourrait être facilitée. Nous pouvons même aller plus loin et imaginer que le tirage au sort soit obligatoire, de la même manière que les jurés d'assises. Dominique Bourg⁵², notamment, explique qu'un tirage au sort permet d'assurer une participation aux groupes marginalisés de la pratique dé-

⁵² Dominique Bourg, *Pour une Vie République écologique*, édition Odile Jacob, octobre 2011



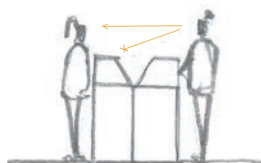
Croquis de scénarios de tirage au sort de rue

1. le tirage au sort photographique. Il s'agit d'une interpellation curieuse, que ne passe pas inaperçue.

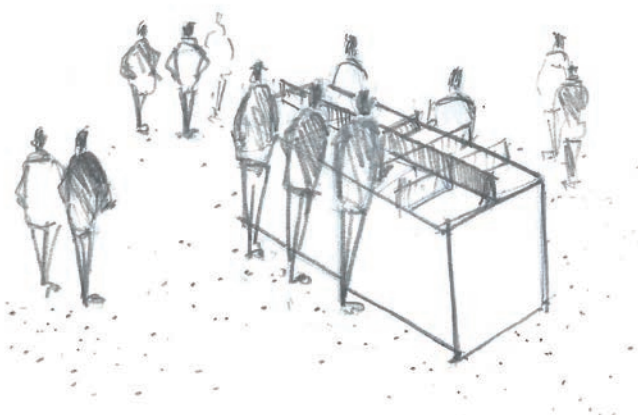


2. le passage déclenche le tirage au sort. Un chemin lumineux guide le citoyen vers l'espace du conseil de quartier et ses conseillers.

mocratique, et d'obtenir un panel de citoyens issus de différents milieux. Cependant le tirage au sort remet en question la notion de liberté que l'on imagine dans l'exercice de la démocratie participative. Mais sans parler d'obligation, est-ce que le tirage au sort ne pourrait pas être un moyen de sensibiliser les citoyens encore réticents ? Un tirage au sort drôle, surprenant, où l'on gagne peut être quelque chose (par exemple une tablette qui facilitera le travail du conseiller), peut certainement faire changer d'avis des individus. Et si, effectivement, le tirage est un outil de démocratie participative en émergence, il est encore peu expérimenté dans l'espace et dans cette optique-là. En revanche, si nous composons le conseil de quartier uniquement par désignation d'un tirage au sort par exemple, que faire des volontaires ? Doit-on plutôt procéder par élection ? Mais dans ce cas, élisons-nous nos conseillers de quartiers de la même manière qu'un maire, un député ou un président ? Comment éviter le cas de figure trop fréquent de l'entre-soi ? Faut-il changer la manière de voter ? Repenser l'espace de l'isoloir et son protocole, son emplacement pour favoriser une mobilisation mixte et affluente ? Nous pouvons prévoir un espace pour discuter avec des concitoyens expérimentés, ceux qui viennent pour la première fois,



Le vote est caché, mais les citoyens se voient, ils votent ensemble. Autour, l'espace est propice à la discussion avant, après, pendant le vote.



ceux qui hésitent encore à se présenter. Peut-être que lorsque nous votons, nous pouvons nous voir les uns les autres ou alors nous ne pouvons pas nous voir mais sentir qu'il y a quelqu'un à côté et derrière, sentir la cohésion de groupe.

Mais si les volontaires n'étaient pas élus ? Effectivement, s'agit-il de reproduire un « autre conseil municipal » à vingt ? Sommes-nous alors tous conseillers ? Il s'agit là d'une vraie question, puisqu'un conseil de quartier à vingt ou à deux cents n'est tout de même pas la chose en termes d'aménagement et de gestion de l'espace. Peut-on imaginer une configuration qui permette un conseil de quartier à vingt comme à deux cents, sans perdre de qualité dans la pratique ? Peut-être à l'aide d'un équipement modulable, capable de muter selon les besoins ?



Croquis d'un scénario de vote. Les citoyens ne se voient pas, le vote est caché et un jeu de regard influençable est alors évité. En revanche, le vote collectif permet de ressentir la cohésion de groupe.

2. Des conseillers, des citoyens

La nature des participants influe également sur l'aménagement de l'espace. Qui y participe ? Les enfants, les adolescents ? les adultes et les seniors ? Tout le monde ? Si les enfants n'étaient plus un frein pour ne pas participer aux conseils de quartier mais plutôt un moyen de s'y impliquer ? De cette manière, est-ce qu'eux aussi participent ? Comment faire cohabiter la participation des enfants avec celles des adultes indéniablement différente mais pas pour autant moins importante ? À moins qu'ils ne participent pas mais qu'un espace annexe leur soit dédié ? De la même manière, si les seniors et les adultes participent ensemble, l'équipement spatial doit être adapté à leurs différentes capacités physiques face à la mobilité ou générationnelles face au numérique par exemple. En parlant de mobilité, nous l'avons expliqué auparavant, les citoyens n'appartiennent plus à un

seul territoire. Dans ce cas, si nous étions conseiller de plusieurs quartiers? Celui où l'on habite, celui où l'on travaille? Une fois de plus, ces questions s'écartent de la réflexion de design d'espace et remettent en cause la pratique de la démocratie mais méritent tout de même d'être posées et évoquées. Parce qu'en effet, ces différentes formes de « sélections », la nature et nombre de participants sont le départ de tout un protocole spatial et usuel à poser ou à inventer. Le design d'espace se pense à partir et autour des usagers, il était donc important de questionner cela. Une fois le conseil de quartier composé, il est nécessaire d'en définir les fonctions. Celles-ci d'ailleurs sont très variables, cela va du cahier de doléances, au débat social jusqu'à la prise en charge et la gestion d'un budget. Par ailleurs, au vu des analyses précédentes, et des différentes expériences vécues, quelque soit la nature des fonctions du conseil de quartier, des caractéristiques communes usuelles semblent émerger, comme la proposition d'idées, le partage d'informations et la prise éventuelle de décision. Ces caractéristiques se réunissent finalement en un seul usage, le débat et qui est en fin de compte, le cœur de la pratique démocratique. Les usages établis, il est maintenant question de penser la manière donc l'espace peut permettre tout cela.

Étape 2

Les pratiques d'un conseil de quartier

1. Un nouvel espace de débat

Il s'agit en réalité de repenser la manière dont toutes les étapes du débat peuvent se dérouler et comment l'espace et son aménagement peuvent influencer dans le bon déroulement de celles-ci. Mais surtout comment et sur quoi l'espace peut influencer? Sur le confort? Sur l'ambiance? Sur l'expérience? Sur l'esthétique? Est-ce que ça ne serait pas finalement tout en même temps? L'espace peut-il faire vivre aux citoyens une véritable expérience démocratique? S. Vial explique d'ailleurs que

« là où il y a du design, l'utilisateur en ressent immédiatement l'effet, parce que son expérience s'en trouve immédiatement transformée et améliorée ».⁵³

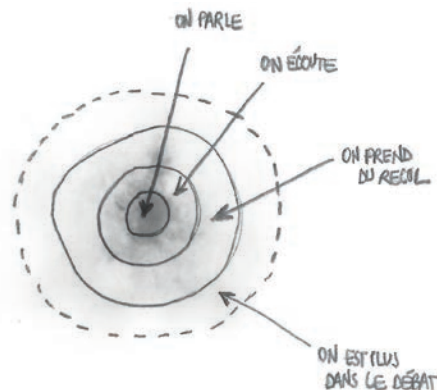
Il parle d'ontophanie⁵⁴ où le design serait créateur de possible. Alors comment changer l'expérience du débat? Sommes-nous debout? Sommes-nous assis? Sommes-nous tous au même niveau? Sommes-nous mobiles? Effectivement, il faut parfois prendre son temps pour entrer dans une discussion et se sentir à l'aise, prendre du recul sur les idées mais aussi s'impliquer pleinement dans l'échange. Ces étapes-là sont nécessaires et variables selon les personnalités, et la position uniquement assise et fixe actuelle, ne permet pas

⁵³ Stéphane VIAL, *Court Traité du design*, édition Quadrige, 2014.

⁵⁴ Création, génération de l'être.
www.cnrtl.fr

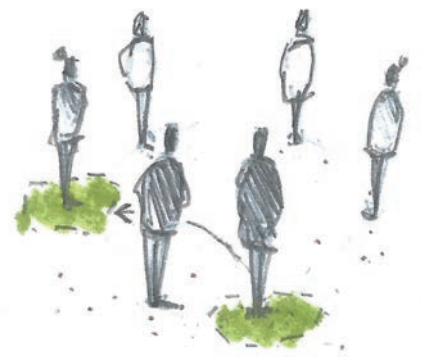
vraiment cela. Il est pourtant important et essentiel que les individus comprennent que participer au débat n'est pas uniquement dans la parole mais aussi dans l'écoute et la compréhension. L'espace peut sans aucun doute faire prendre conscience de ces étapes aux citoyens et les accompagner, à travers une signalétique, un cheminement ou bien peut être des différences de niveaux.

Schéma pour définir les distances des différentes étapes dans le débat.



Tout cela implique alors une maîtrise des distances entre les individus dans un même espace. On parle alors de proxémie⁵⁵. Il s'agit de trouver les bonnes distances entre les citoyens pour permettre un équilibre entre différents états. Par exemple, trop près la stimulation est forte, trop loin, l'interaction est inhibée, sans oublier non plus que tous les citoyens ne sont pas égaux face à la facilité de prendre la parole. La mobilité du débat peut alors sembler intéressante. Le simple fait de changer de place peut changer notre regard sur le débat. En effet avoir de nouvelles personnes à côté de nous, peut réellement permettre de se sentir plus à l'aise ou empathique, car c'est systématique, il y a des personnalités qui inhibent le débat en prenant trop de place, et d'autres qui au contraire, ont la capacité à stimuler les plus timides. D'une autre manière le débat peut également être complètement mobile, dans une promenade

⁵⁵ Edward T. Hall, *La dimension cachée*, édition Seuil, 1978.



Croquis d'un scénario de débat où les participants changent de place pour pouvoir changer de regard sur le débat en cours.

par exemple. Les citoyens parlent entre eux progressivement et d'abord par affinités. Les langues se délient alors plus facilement. La question de la mobilité du corps du participant dans la pratique du débat émerge comme véritable piste de travail.

Mobile ou non, le débat serait-il alors progressif? À travers un parcours peut-être? Un parcours qui permet de passer d'un état passif vers un état actif, d'un état détendu vers un état plus concentré, qui permettrait en fait de passer d'un citoyen lambda à un citoyen informé et décideur. Spatialement, on peut alors penser à un espace complètement ouvert qui va vers un lieu couvert, d'un endroit lumineux allant vers une ambiance tamisée, un espace aux parois transparentes devenues peu à peu des cloisons opaques. On pense également à un lieu qui permet de passer de l'individuel au collectif. L'aménagement, pourrait alors traduire la construction, la construction de soi et celle d'un projet commun, la co-construction finalement. Et pour en revenir à la pratique du débat, nous pourrions, dans ce cas, imaginer un débat en plusieurs étapes, d'abord sous forme de petits groupes, où la parole circule plus facilement, jusqu'à la réunion de tous les groupes. Dans l'usage de l'espace il s'agit alors de mettre les citoyens dans un état d'esprit de coopération. Peut-être que pour pouvoir débattre en grand groupe, il faut une grande table et que cette table



croquis de principe, vue en plan



croquis de principe, vue en plan



Croquis d'un scénario de débat.
Le débat se déroule d'abord
en petit groupe, puis en grand
groupe. Cela traduit la co-
construction.

soit constituée des tables de chaque petit groupe et que ce changement de position nécessite l'aide de tout le monde.

Qu'il soit évolutif, mobile, progressif, le débat peut prendre plusieurs formes dans l'espace et sera influencé par le scénario choisi, et cela montre alors tout le potentiel créatif et innovant pour le design à ce sujet.

Cependant, pour qu'un débat soit efficace, il doit être nourri par l'information. De quelle manière prend-on une information? De manière individuelle à travers une tablette ou un dossier papier? De manière collective grâce à un grand écran ou un dispositif commun à inventer? Les réseaux internet semblent être à cette étape-là indispensables, mais comment l'aménagement spatial intègre le support numérique dans son scénario d'usage? Est-ce que le numérique est l'unique solution pour prendre et partager l'information? Bien que la recherche ne soit encore qu'à son début, nous sommes forcés de constater que le design d'espace a un vrai rôle à jouer dans le large déroulement du débat démocratique.

2. Un espace représentatif et mobilisateur

Cet espace de débat peut d'ailleurs être questionné dans sa matérialité. S'agit-il d'une signalétique? D'une structure fixe? D'une structure modulable? D'une structure mobile? D'un aménagement intérieur ou d'un équipement en plein air? Cela pose alors la question de la pérennité du conseil de quartier et de sa mobilité. Est-ce que le conseil de quartier est un lieu fixe et identifié? Il ferait alors écho aux institutions. Est-ce plutôt un espace mobile que l'on déplace dans le quartier pour être au plus près des citoyens, aller à leur rencontre? À moins qu'il soit complètement mobile? Les citoyens et la structure du conseil déambuleraient dans le quartier, afin

Structure mobile et modulable
au gré des envies à partir d'un
module simple. La modularité
permet l'appropriation par les
usagers.

1 MODULE



UN SUPPORT
DE VOTE

UN ESPACE
CONVIVIAL



UNE SCÈNE
DE DÉBAT





Pratique plastique et médiation :
extraits planche tendance
qui traduisent visuellement le
pouvoir citoyen spontané.

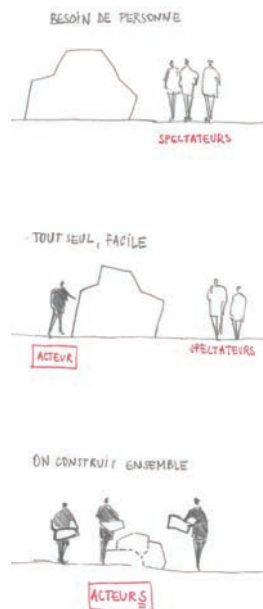


d'être en action, sur le territoire. L'image véhiculée par le conseil de quartier ne sera alors pas la même et questionne alors la représentation. Véritablement quel message voulons-nous faire passer à travers cet espace et sa pratique ? Effectivement la représentation est importante, nous l'avons vu dans les parties précédentes, elle donne sens à une idée. Et si la mairie est représentative de la démocratie représentative, avec des codes identifiables et connus de tous, qu'est-ce que représente la démocratie participative ? Bien sûr, si l'on y pense quelques images viennent en tête, installations de palettes bricolées, banderoles manuscrites et slogans percutants, une ambiance conviviale, quelque peu révolutionnaire, un peu hippie ou « bobo », mais un espace public réapproprié qui vit, dans tous les cas. Emprunt d'un peu de

Pratique plastique et médiation :
recherche d'une représentation
du « pouvoir citoyen » dans
l'espace. Il s'agit ici, d'un espace
ouvert, aux multi-usages, pour
adultes et enfants.



Croquis de principes sur les possibles rôles des usagers dans la construction de leur espace de conseil de quartier.



ces univers-là existants et spontanés, le design d'espace peut, par la manipulation des formes, l'utilisation de la couleur, des matériaux, des textures, dessiner un espace représentatif du pouvoir citoyen. Qu'est-ce que la représentation du pouvoir citoyen à travers l'espace du conseil de quartier? S'agit-il d'un espace tout ouvert, ou complètement transparent? Ou s'agit-il d'un lieu plus mystérieux, presque curieux, qui nous invite à entrer? S'agit-il d'une structure autonome? Ou serait-ce un équipement qui nécessite l'appui contre une façade? Est-ce que c'est un espace qui se construit? Est-ce que c'est une structure qui peut changer au gré des envies? Et là nous touchons du doigt un autre aspect, celui de l'expérience de l'espace, totalement indissociable de la représentativité. Effectivement l'expérience que l'on a d'un lieu fait partie du message qu'il veut transmettre. Par exemple, si nous construisons une structure avec nos concitoyens, nous allons vivre l'expérience de l'entraide. En revanche si cette même structure est déjà prête quand nous y prenons place, la notion de coopération ne sera pas véhiculée. Ainsi, bien que ses deux structures aient la même forme, elles n'auront indéniablement pas le même sens. C'est pour ces raisons que le design d'espace est un domaine d'investissement intéressant pour la démocratie participative. L'espace a un véritable pouvoir d'influence et utilisé à bon escient, le conseil de quartier peut devenir un espace engagé et engageant!

Pratique plastique et médiation : recherche d'une représentation du « pouvoir citoyen ». Il s'agit là d'une microarchitecture signal, curieuse dans la forme et les usages.



CONCLUSION

Le design d'espace peut-il favoriser l'exercice de la démocratie participative ? Sans aucun doute. Nous pouvons croire en l'espace et son pouvoir d'influence à travers l'expérience, l'usage et la représentation. Actuellement et d'une manière générale, les lieux institutionnels ne sont pas fédérateurs, ils sont les lieux de la démocratie représentative et incarnent les limites et les défaillances d'un système politique figé et poussiéreux. Les citoyens veulent du changement, comme le montre encore tout récemment le mouvement « nuit debout », assemblées citoyennes spontanées pour débattre librement autour de sujets de société. L'espace public est pris d'assaut, tout comme les réseaux sociaux, devenus véritable outil d'expression, d'information et de mobilisation.

Ce besoin de changement, les institutions et les mairies l'ont tout de même bien compris en encourageant la démocratie participative locale avec le débat public, les ateliers participatifs mais surtout avec la mise en place des conseils de quartier. Une pratique démocratique qui jusque-là, a un bilan tout de même mitigé, relevant des difficultés de mobilisation et de mixité sociale notamment. Mais plutôt que de mettre l'entière responsabilité de ce dysfonctionnement sur le désintérêt des citoyens ou sur l'incompétence des institutions à collaborer avec eux, les recherches au sujet des conditions spatiales dans lesquelles les conseils de quartiers ou plus largement les initiatives de participation s'établissent, ont permis de comprendre et d'identifier une réelle partie du problème de mobilisation notamment. Et en effet, nous n'y pensons pas vraiment dans les instances de conseil de quartier mais la forme traditionnelle du dé-

bat, les lieux d'exercice qui ne sont pas représentatifs du pouvoir citoyen, la constitution du conseil de quartier par élection sont de véritables freins à la mobilisation citoyenne mixte et régulière. La loi permet pour le moment, des marges de manœuvres considérables au design pour imaginer des dispositifs innovants pour la pratique du débat équitable et informé, pour la mobilisation dans l'espace et pour la représentativité des lieux. L'aménagement de l'espace, porteur d'enjeux essentiels donc, et pas encore adapté, doit être repensé pour une pratique démocratique des conseils de quartier équilibrée, sereine, pleine de vie et d'envie.

Cependant, si l'espace peut apporter une partie de solution, il ne peut faire cavalier seul. Afin de parfaire le projet dans une vision globale, des collaborations sont plus qu'envisageables, avec un designer de service par exemple pour repenser les scénarios de fonctionnement du conseil de quartier lui-même puis, des conseils de quartiers entre eux pour constituer une unité dans la ville, puis peut être des villes entre elles. Il s'agirait d'aller finalement, d'une démocratie participative locale à une démocratie participative nationale. Mais chacun le sait, un événement, un rassemblement ne peut exister sans communication. Une collaboration avec le design graphique semble alors également essentielle et peut aisément via les réseaux ou le médium contribuer, de concert avec l'espace, à la sensibilisation et la mobilisation citoyenne. L'ensemble du champ du design semble pouvoir être impliqué, mais ne suffira sans doute pas.

Effectivement pour que cette pratique se pérennise, il faut qu'un conseil de quartier ait un vrai poids sur les décisions municipales dans un premier temps, puis à l'échelle du pays. Un designer, quel qu'il soit ne pourra garantir cela. En revanche, la volonté des acteurs locaux, les maires ou les associations, ou même les lois contribuent à la pérennité de la collaboration citoyenne. Mais c'est aussi aux citoyens de prendre leurs responsabilités et de faire l'effort de s'impliquer à la vie démocratique. Ainsi, si le design d'espace peut, et j'en suis convaincue, proposer des conditions d'aménagement, d'usage et de

représentation, une véritable réponse pour plus de démocratie, il n'est qu'un maillon de la chaîne. Néanmoins, au vu de l'actualité, du système politique et des citoyens en crise, il est grand temps de réagir, alors n'attendons plus et prenons place !

INSPIRATIONS ANNEXES

-Rencontres : feuillet rouge

-Expériences : feuillet jaune

-Extrait du texte de la loi Vaillant de 2002, relative à la démocratie de proximité, pour la constitution des conseils de quartier.
(www.legifrance.gouv.fr)

LOI n° 2002-276 du 27 février 2002

Article 1

(...)

« Art. L. 2 143-1. - Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

« Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

« Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

« Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

« Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2 122-2-1 et L. 2 122-18-1 s'appliquent. »

Article 2

Le deuxième alinéa de l'article L. 2 143-2 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. »

Article 3

I. - Après l'article L. 2 122-2 du Code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 2 122-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2 122-2-1. - Dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L. 2 122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

II. - Après l'article L. 2 122-18 du même code, il est inséré un article L. 2 122-18-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2 122-18-1. - L'adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier. »

Article 4

Après l'article L. 2 144-1 du Code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 2 144-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 2 144-2. - Dans les communes de 100 000 habitants et plus, sont créées dans les quartiers des annexes de la mairie qui peuvent être communes à plusieurs quartiers. Dans ces annexes, des services municipaux de proximité sont mis à la disposition des habitants. Les dispositions de l'article L. 2 144-1 sont applicables à ces annexes. »

RENCONTRE

Cette partie rassemble le compte rendu de l'échange, sous forme de questions-réponses. Ils respectent le plus possible l'exactitude des propos recueillis.

Cet échange a contribué à la construction de la pensée et constitue un retour d'expérience professionnel indispensable.

13 avril 2015:

Échange téléphonique avec Gwanaëlle LARVOL, chargée de projet, membre du collectif Bruit Du Frigo

Situé à Bordeaux le collectif intervient dans l'espace public à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles.

Avez-vous rencontré des difficultés avec un projet participatif ? Les ateliers participatifs ont-ils déjà été un échec ?

Effectivement, deux projets peuvent être mentionnés.

1. Projet *Brasero*, à la Benaugue, quartier d'habitat social, Rive droite de Bordeaux, 2011.

Le quartier devait faire l'objet de requalification urbaine, le collectif a pris l'initiative de travailler auprès des habitants sur des ateliers participatifs convaincu qu'ils avaient un rôle à jouer dans la transformation de leur quartier. Il s'agissait alors de collecter les idées des habitants afin de signaler les manques, pour ensuite relayer cette parole aux élus et urbanistes et tenter de la prendre en compte. À l'issue de ces ateliers cinq projets ont été dessinés, un a été réalisé à l'échelle de manière éphémère afin d'y tester des usages et voir ce que cette ré-appropriation fabriquait en terme d'imaginaire collectif et de nouvelle histoire à vivre ensemble. Il s'agissait de la réouverture d'un toit d'HLM en institut de bien-être. Les habitants étaient très impliqués, l'événement a fait venir du monde et a donné une belle image du quartier.

Le parc dans lequel a été implanté *brasero*, la microarchitecture accueillant les ateliers participatifs, devait connaître une réhabilitation. Il était question d'en faire non plus un parc de quartier mais un véritable lieu ur-

bain. BDF a été en charge de créer un aménagement temporaire, le *Ring*, afin d'offrir au temps de la concertation un lieu commun constituer le cahier des charges de l'esquisse avec les habitants, ensuite soumis à la maîtrise d'ouvrage (service espace vert de la ville). Les habitants envisageaient d'avoir une architecture signal et emblématique dans le quartier, comme le Lion de Xavier Veilland l'est sur la place Stalingrad (Bordeaux rive droite). Des restrictions budgétaires ont eu lieu et le projet définit avec les habitants a été abandonné.

2. Projet *Grésilab* à Gennevilliers en région parisienne, dans un quartier social en mutation qui a subi des requalifications urbaines, 2013.

La mairie a contacté BDF pour faire un diagnostic post-travaux. Ils voulaient savoir si les habitants s'étaient bien approprié les nouveaux équipements et s'ils voyaient des zones importantes à réaménager. Toujours dans leur philosophie participative, BDF a conçu un espace ambulant pour récolter la parole et permettant l'itinérance à travers les différentes zones à diagnostiquer. Cet état des lieux a fait l'objet d'une restitution publique et de la publication d'un livret compulsant la parole des habitants et leurs visions de leur quartier. Ce projet s'est effectué un an avant les élections et n'a finalement pas abouti. L'étude soulevée certaines problématiques qui n'auraient pas pu traitées. L'arbitrage politique sur cet état des lieux au moment des élections était jugé inopportun. Les habitants qui se sont impliqués tout au long du projet n'ont pas pu voir n'y entendre le résultat de leur travail. Le collectif constate que certaines collectivités, commanditaires d'une étude urbaine au travers d'une démarche participative, ne mesurent pas l'état des lieux qui peut être produit ni les problématiques que cela soulève, mais ne garde en tête que la dimension animation que certaines méthodologies proposent de vivre et qu'utilisent Bruit du frigo afin que les habitants s'approprient les questions urbaines qui leur sont souvent éloignées ou auxquelles ils sont peu associés.

EXPÉRIENCES

Les conseils de quartiers de Guéret

Fonctionnement des conseils de quartier :

Les conseils de quartier se forment autour d'une association Action Quartier, présidé par Jean Claude Laurent. Elle régit le fonctionnement des cinq conseils de quartier : Maindigour, le centre-ville, Jouhet, La Rodde et Champegaud. Chaque conseil de quartier est constitué de trois collèges, un collège d'élus, un collège de citoyens et un collège d'associations. Le Collège des citoyens est élu par la population, celle du quartier lors d'une assemblée générale. Puis les conseillers élus élisent à leur tour trois conseillers du Quartier qui siégeront pour les trois années à venir au Conseil d'Administration d'Actions Quartiers, y compris les futurs membres de la commission de communication. Les associations ayant leur siège sur le quartier peuvent après en avoir fait la demande et après acceptation du Conseil de Quartier, intégrer ce dernier. Seuls les Présidents des Conseils de Quartiers sont nommés par la mairie. Le Président d'Actions Quartiers et le bureau exécutif de l'association Actions Quartiers sont élus pour trois ans, lors d'une assemblée générale ordinaire par l'ensemble des membres de l'association, soit l'intégralité des Conseillers des cinq quartiers de la ville compris les représentants des associations. Chaque mois, les conseillers de quartier se réunissent pour discuter des problèmes du quartier, pour recueillir les envies, organiser et lancer de nouveaux projets citoyens.

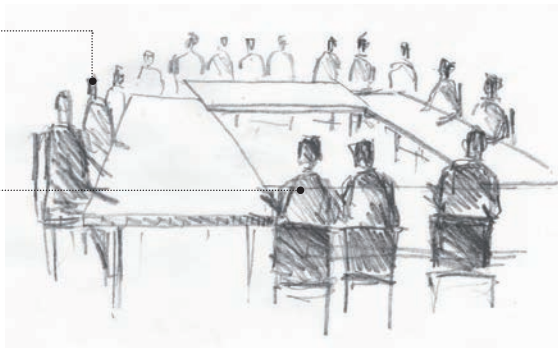
10 février 2015, 20 heures :

Conseil de quartier de Maindigour

Situé dans un local de proximité, les 20 conseillers sont tous installés autour de tables disposées en rectangle. Ambiance conviviale, cidre et galette des rois sont au rendez-vous. Le conseil de quartier est présidé par une des adjointes du maire. C'est donc elle qui anime le conseil, distribue la parole si nécessaire, note les idées et les propositions sur un cahier. A l'ordre du jour, il était question de proposer des idées pour réaliser une collaboration avec les associations du quartier. Conscients que la mobilisation est difficile, ils aimeraient travailler avec les associations afin de sensibiliser un plus large public. Dans un second temps il s'agissait de répartir les tâches pour l'organisation du traditionnel repas de quartier. Les idées ont des difficultés à émerger, certains parlent beaucoup, d'autres sont complètement muets. La présidente essaie tant bien que mal de faire participer tout le monde, et que chacun ait un rôle dans l'organisation, visiblement ce sont toujours les mêmes qui se dévouent.

LA PRÉSIDENTE
Une adjointe
municipale.

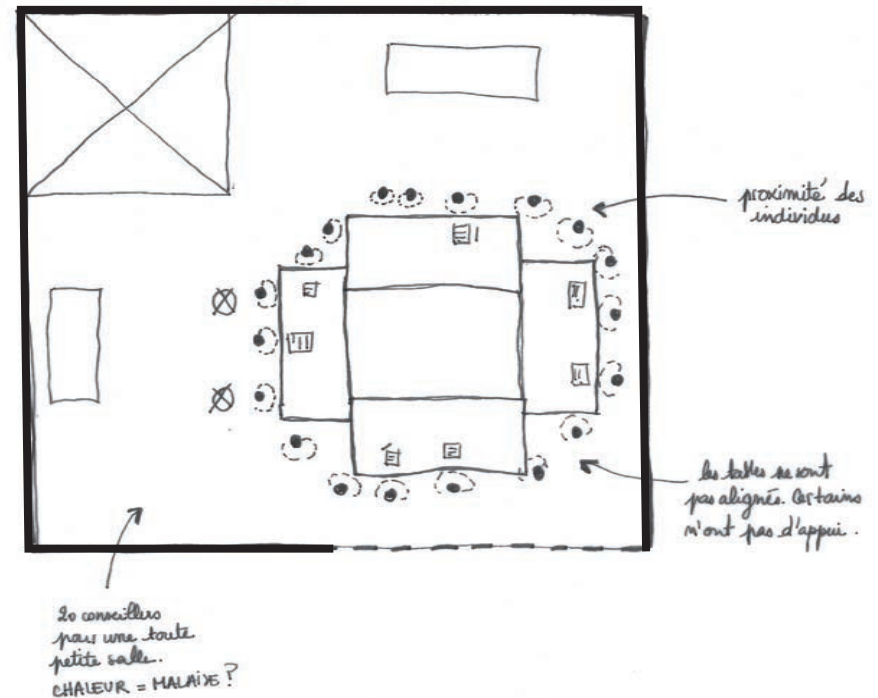
LES CONSEILLERS
La parité est plutôt
équilibrée mais
sauf quelques
exceptions, les
conseillers ont plus
de 50 ans.



Comment peut-on expliquer la mobilisation difficile pour la constitution du conseil de quartier ?
Serait-ce un manque de communication entre les conseils et les citoyens ? Serait-ce la présidence par une membre du conseil municipal ?

Et qu'est-ce qui peut expliquer cette implication timide à l'intérieur même du conseil ?
La configuration de l'espace ? Le lieu dans lequel l'instance se déroule ?

Schéma en plan de l'espace
de conseil de quartier de
Maindigour.



Forum ouvert à Angoulême

2 avril 2015, de 9 heures à 13 heures :

Débat organisé par le Conseil de développement d'Angoulême autour de la question de la mobilisation citoyenne.

9 heures : accueil des participants autour d'un café.

9 h 15 : Présentation de la matinée par les deux animatrices dans l'espace « forum » et explication des règles pour le bon déroulement.

9 h 45 : les participants écrivent et affichent sur « la place du marché » le ou les sujets qu'ils ont envie de traiter. Certains sujets se regroupent, fusionnent.

10 h 00 : premier atelier de 45 minutes. La moitié des sujets vont être traités en petit groupe. Les initiateurs du sujet se mettent en place dans les espaces de débats disponibles. Le reste de l'assemblée se dirige vers le sujet qu'il souhaite traiter. Les groupes ainsi constitués, l'initiateur du sujet choisit d'être l'animateur du débat, laisse sa place à un volontaire ou ils dirigent ensemble. Un autre participant se propose pour être le secrétaire, écrire toutes les idées sur le paperboard. Durant cet atelier, les participants peuvent changer d'atelier, prendre une pause.

10 h 45 : les secrétaires de chaque groupe vont afficher dans l'espace « grand journal » les idées notées. Puis, le deuxième atelier de 45 minutes commence où le reste des sujets proposés vont être traités de la même manière.

11 h 30 : toutes les idées, questionnements émis dans la matinée sont affichés. Chaque participant prend le temps de les lire, peut continuer à débattre.

12 heures : les animatrices distribuent trois gommettes de couleur à chacun. Il s'agit maintenant de voter pour

les trois sujets qui nous semblent les plus indispensables à prendre en compte. De cette manière une hiérarchie des sujets s'est établie et constituera un véritable outil de travail pour le conseil de développement.

12 h 15 : discours et remerciements du président du conseil de développement.

12 h 30 : café et petits gâteaux bien sûr !

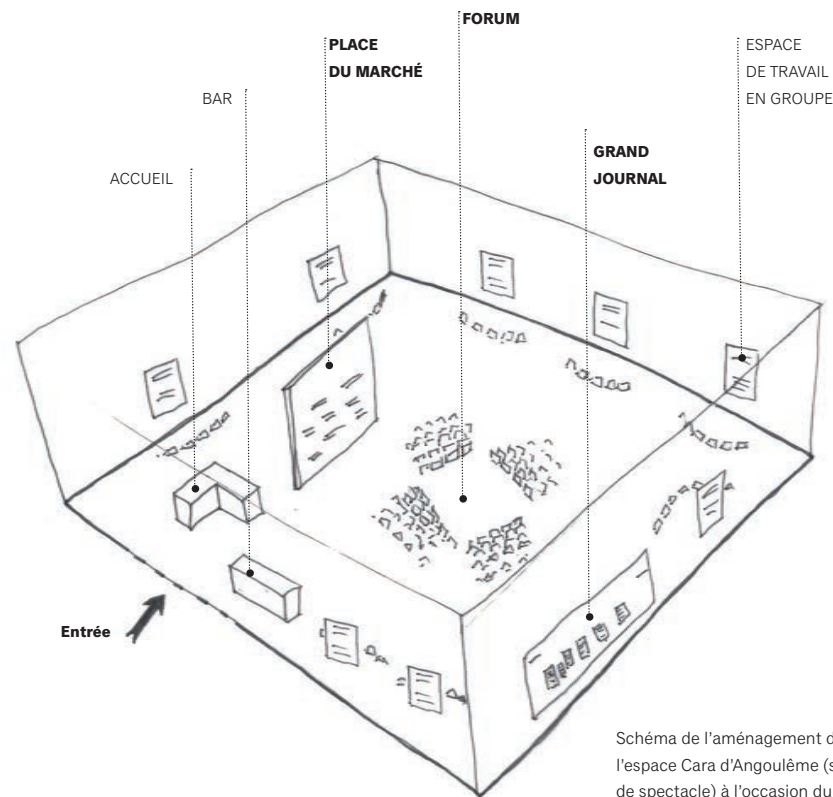


Schéma de l'aménagement de l'espace Cara d'Angoulême (salle de spectacle) à l'occasion du forum ouvert.

De riches discussions, un dispositif spatial intéressant, mais encore imparfait. Effectivement s'il y a eu un véritable effort pour faire participer autrement les citoyens, ce sont les initiés qui se sont déplacés, acteurs locaux, élus, associations. La jeune génération et la mixité sociale étaient totalement absentes.

D'une part, l'événement se situait dans une salle de spectacle en périphérie de la ville et non au cœur. D'autre part, il est difficile pour un citoyen lambda de s'impliquer dans

une assemblée d'une centaine d'inconnus! Les espaces aménagés et les moyens d'expression ne sont pas pensés pour cela qui sont des freins à la mobilisation, c'est indéniable.



1. Photographie de l'espace FORUM.

2. GRAND JOURNAL où le travail de chaque groupe est affiché.



1. PLACE DU MARCHÉ où les participants proposent leurs sujets, et établissent un ordre de passage.

2. ESPACE DE TRAVAIL pour chaque groupe de 10-15 citoyens.



BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

Jean-Yves ANDRIEUX, *L'architecture de la République « les lieux de pouvoirs dans l'espace public en France, 1792-1981 »*, édition CNDP, 2009.
(ISBN: 2-240-02631-6)

Sous la direction Dominique BOURG (J. BÉTAILLE, L. BLONDIAUX, M.-A. COHENDET, J.-M. FOURNIAU, B.FRANÇOIS, P. MARZOLF, Y. SINTOMER), *Pour une VIème République écologique*, édition Odilejacob, octobre 2011.
(ISBN : 978-2-7381-2727-3)

Dominique BOURG et Kerry WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique*, « le citoyen, le savant, et le politique », édition du Seuil et La République des Idées, octobre 2011.
(ISBN : 978-2-02-102298-8)

Anaïs COLLET, *Rester bougeois, Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, édition La Découvert, 2015
(ISBN : 270717565X)

Benjamin R. BARBER, *Et si les maires gouvernaient le monde ?*, «*décadence des États, grandeur des villes*», édition Rue de l'échéquier, 2015.
(ISBN : 978-2-917770-70-2)

Jean-Pierre GAUDIN, *La démocratie participative*, édition Armand Colin, 2e édition 2013.
(ISBN : 9782-200-28864-8)

Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, édition Gallimard, 1993.
(ISBN : 978-2070729685)

Michel LUSSAULT, *L'homme Spatial, La construction social de l'espace humain*, édition du Seuil, 2007.
(ISBN : 978-2-02-093795-5)

Pierre LÉVY, *La cyberdémocratie*, éditions Odilejacob, janvier 2002. (ISBN: 2-7381-1053-3)

Thierry PAQUOT, *l'espace public*, collection Repères, édition La Découverte, 2009.
(ISBN : 978-2-7071-5489-7)

Corine PELLUCHON, *Les nourritures*, édition du Seuil, 2015.
(ISBN : 978-2-02-117037-5)

Michel PINCON et Monique PINCON CHARLOT, *Sociologie de la bourgeoisie*, édition La Découverte, 2007.
(ISBN: 978-2-7071-4682-3)

Stéphane VIAL, *Court Traité du design*, édition Quadrige, 2014.
(ISBN : 978-2-13-062739-5)

Coréalisé par le Département de Loire-Atlantique et l'école de design Nantes Atlantique, *Design de service public en collectivité locale, le passage à l'acte*, La documentation Française.
(ISBN : 978-2-11-009890-0)

Presse

L'AN 02, « Les grands projets inutiles et imposés, nouveau concept mobilisateur ? », n°5, février 2014.

LA VIE, «Portrait d'un militant de la transition démocratique », p. 14 et 15, 2 juillet 2015.

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES, « une nouvelle étape pour la démocratie ? », p. 28 à 31, n°40 septembre-octobre-novembre 2015.

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES, «Un nouveau monde à penser », rencontre avec Michel Lussault, p. 37 à 39, n°33 décembre 2013-janvier-février 2014.

SOCIALTER, Le média de l'économie nouvelle génération, « provocateur de changement », p.54 à 61, édition n°11, juin-juillet 2015.

SOCIALTER, Le média de l'économie nouvelle génération, « Maires du monde unissez-vous ! », p.18 à 20, édition n°12, août-septembre 2015.

SOCIALTER, Attention la démocratie reviens + dossiers

Presse en ligne

www.changerletravail.fr
«la conquête de l'espace de travail», Cercle psy de Sciences Humaines, Andrea Ostojic, 2013.

www.lemonde.fr
« Des ZAD, mais pour quoi faire ? », date de consultation : 1 juin 2015.

www.lemonde.fr
«L'empowerment, nouvel horizon de la politique de la ville», date de consultation : 20 mai 2015.

Podcast

FRANCE CULTURE, « La déobéissance numérique », Citoyens révoltés 4/4, culture monde, le 29 janvier 2015.
Date d'écoute 11 juillet 2015.

FRANCE CULTURE, « Histoire de l'architecture », La fabrique de l'histoire, le 11 juillet 2013.
Date d'écoute 11 juillet 2015.

FRANCE CULTURE, « Faut-il confier la démocratie au peuple ? », Du grain à moudre, le 12 avril 2015.
Date d'écoute 12 avril 2016.

FRANCE CULTURE, « Jour et nuit debout », Sur les docks, le 12 avril 2016.
Date d'écoute 16 avril 2016.

FRANCE CULTURE, « Démocraties Debout : ré-enchanter le politique », culturesmonde, le 14 avril 2016.
Date d'écoute 16 avril 2016.

FRANCE CULTURE, « nuit debout », Les pieds sur terre, le 14 avril 2016.
Date d'écoute 28 avril 2016.

Sites

www.toutsurlenvironnement.fr
(convention d'Aarhus)

www.debatpublic.fr

www.alternatifs.org/tribunes/tribu/porto.html
(Porto Alègre)

www.cnrtl.fr
(dictionnaire)

www.legifrance.gouv.fr
(loi Vaillant)

Conférences et rencontres

Conférence Jacques TESTART, « comment les citoyens peuvent décider du bien commun », Hôtel de Région de Limoges, le 16 avril 2015.

Entretien téléphonique avec Gwenaëlle Larvol, chargée de projet, Collectif Bruit Du Frigo, 13 avril 2015.

Entretien avec Marianne Lefort, chargée de projet du C2D (Conseil de Développement Durable de Bordeaux), 21 juillet 2015.

Films

Julien Milanési et Sophie Metrich, *L'intérêt général et moi*, DRH production, 2015.

Le copyright de chaque image du corpus appartient aux entreprises ou auteurs respectivement cités. Malgré les recherches entreprises pour identifier les ayants droit des images reproduites, l'étudiant rédacteur s'excuse pour les oublis éventuels et se tient à la disposition des personnes dont involontairement, il n'aurait pas cité le nom.

MERCI,

À Ann Pham N.C. et Laurence Pache mes deux tutrices pour leur aide préciseuse, leur investissement, leur soutien et leur bienveillance, ainsi qu'à toute l'équipe pédagogique du DSAA. Ça a été une belle aventure !

À tous ceux qui ont croisé mon chemin, et ont, de près ou de loin, nourrit et inspiré la réflexion.

Marianne LEFORT chargée de mission du C2D de Bordeaux.

Gwanaëlle LARVOL du collectif Bruit du Frigo.

Jean Claude LAURENT, l'association Action Quartier de Guéret et les conseillers de quartier guérétois pour leur aide et leur enthousiasme.

Armel Le Coz pour ses conseils.

À tous les citoyens, élus, designers, qui contribuent à une société plus responsable.

À mes camarades d'avoir fait de ce DSAA, une aventure humaine pleine d'idéaux, de rires et d'amitié.

À Hélène et Marine pour leur réconfort téléphonique ou culinaire.

À Manon et Valentin, pour leur indispensable sourire et leur amitié infaillible mais surtout inoubliable.

À mes parents pour leur irremplaçable soutien.

COLOPHON

Conception graphique : Lauranne Mauillon

Typographies : Classic Grotesque Pro Book, Italic et Bold,
Rod McDonald, Monotype.

Papier intérieur : Antalis Cyclus Print (100% recyclé) 115 g

Papiers intérieurs couleurs : Clairefontaine, saumon et
jaune, 80g

Papier de couverture : Canson gris perle, 160g

Imprimé en 10 exemplaires par Agi Graphic à La
Souterraine, dans le cadre du DSAA design responsable
et éco-conception, mention design espace

Édité en avril 2016 par le lycée des métiers du Design et
des Arts Appliqués Raymond Loewy, La Souterraine.

«Démocratie participative», une jolie formule devenue tendance, mais qui révèle de réelles défaillances dans notre système politique représentatif à bout de souffle. Entre abstentions au vote, manifestations citoyennes et ateliers de participation où en est la démocratie aujourd'hui ? À travers le prisme du design d'espace, emprunt de philosophie et de sociologie, nous tenterons d'éclaircir cette crise du politique et du lien social. Comment se redéfinit la citoyenneté dans l'espace ? Qu'elles soient virtuelles, publiques, institutionnelles ou expérimentales, les structures spatiales existantes feraient-elles apparaître ses limites ?

«La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans l'urne et à déléguer les pouvoirs à un élu puis à se taire pendant cinq ou sept ans.» (J.P. Gaudin, *Démocratie participative*, 2011)

Et si le designer repensait les conditions d'aménagement, d'usage, d'expérience, de représentation, de la démocratie participative locale, pour faciliter la mobilisation collective, la mixité sociale et ainsi favoriser l'intérêt général ? Pour replacer les citoyens au coeur des décisions et contribuer à un développement responsable de la société...

Citoyens, prenons place !